

dynacor

Rapport ESG 2021





CONTENU

RAPPORT ESG DYNACOR 2021



**Jean Martineau**

Message du président et chef de la direction de Mines d'or Dynacor

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE MINES D'OR DYNACOR GRI 102-14

C'est avec une grande satisfaction que je vous présente notre rapport ESG 2021 en référence aux normes du Global Reporting Initiative - GRI, à travers lequel nous communiquons de manière transparente les principaux résultats de nos performances économiques, environnementales et sociales, correspondant à l'année 2021, à toutes nos parties prenantes.

2021 a été une année exceptionnelle pour Dynacor. Malgré des conditions difficiles dues à la pandémie de la COVID-19, nous avons réussi à franchir le cap symbolique des cent mille onces d'or équivalente produites, par conséquent, à presque doubler notre chiffre d'affaires, qui est passé de 102 millions de dollars US en 2020 à 196 millions de dollars US en 2021.

Par conséquent, notre contribution à la production d'or du Pérou par l'intermédiaire de notre filiale Veta Dorada a été importante, nous plaçant dans le classement des 10 premiers producteurs d'or, selon le Bulletin de statistiques minières du ministère péruvien de l'Énergie et des Mines, au cours de l'année 2021.

Ce succès est le fruit du travail d'équipe de Dynacor, composé de nos 440 employés (Canada et Pérou), qui nous a permis,

une fois de plus, de dépasser nos objectifs. L'expansion de l'usine visant à augmenter notre capacité de traitement du minerai a été mise en œuvre avant la date prévue, au cours d'une période de travaux particulièrement difficile. Sans aucun doute, les fondements de la solide croissance de la société au cours de ces 26 années sont nos employés.

De plus, nous avons versé à l'État péruvien 7,9 millions de dollars US en impôts et taxes pour les entreprises de notre secteur. En outre, nous créons des emplois locaux à Chala (Arequipa) et dans d'autres régions du Pérou. Nos achats locaux se sont par ailleurs élevés à 44,5 millions de dollars.

Pour faire face aux impacts générés par la COVID-19 dans le cadre de nos activités, notre plan de surveillance, de prévention et de contrôle de la COVID-19 sur le lieu de travail a été mis à jour. Ce plan définit les dispositions relatives à la surveillance, à la prévention et au contrôle de la santé des travailleurs, ce qui nous permet de fonctionner normalement. En outre, un soutien a été apporté aux familles et aux communautés dans notre zone d'influence directe.

Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe en tant que plus grande usine de traitement

des MAPE au Pérou. Par conséquent, à partir de 2019, nous avons commencé à nous orienter vers une gestion durable afin de générer des impacts sociaux positifs et des résultats économiques satisfaisants, d'être en relation avec les populations de notre zone d'influence directe tout en respectant l'environnement et en étant considéré comme un bon employeur.

En 2021, nous avons continué à améliorer la traçabilité de l'or en utilisant notre « Questionnaire de vérification des achats de minerais Dynacor » comme système de vérification interne. De plus, nous avons mis à jour notre Code de conduite. Et en 2022, nous mettrons en œuvre notre politique en matière de droits de l'homme.

Notre engagement social et notre vision commune nous ont permis de réaliser des investissements, directement et par le biais de Fidamar (Fonds international d'aide aux mineurs artisanaux), dont les fonds proviennent du programme PX Impact[®]. Par l'intermédiaire de notre filiale Veta Dorada, nous avons alloué 125 776 \$US, au profit de 1 492 personnes, et par l'intermédiaire de Fidamar, 55 205 \$US, au profit des communautés minières artisanales.

En 2021, nous avons également fait des progrès significatifs dans la gestion environnementale de nos opérations. L'intensité de notre consommation d'eau a été réduite de 11 %, celle des émissions de gaz à effet de serre de 34 % et celle de l'énergie de 29 %. En outre, la conformité en matière de respect de l'environnement a été de 100 %.

Afin d'améliorer le développement durable de la société, en 2021, les questions importantes à mentionner dans le rapport ESG ont été définies, selon le processus de matérialité qui a impliqué diverses parties prenantes, qui ont validé 10 sujets matériels stratégiques et 7 sujets matériels pertinents.

Les mesures que nous prendrons à l'avenir viseront à continuer à renforcer notre modèle d'entreprise et à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes.

Enfin, je vous invite à consulter notre rapport ESG 2021, qui détaille les résultats de la gestion de notre société.

[GRI 102-14](#)



**NOUS NOUS SOMMES
ENGAGÉS À ATTEINDRE LES
CIBLES DES 14 OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE (ODD)™.**

Jean Martineau

*Message du président et chef de la
direction de Mines d'or Dynacor*

NOS PERFORMANCES

GRI 102-7



26 ans

EXPÉRIENCE DANS LE
DOMAINE DES MAPE



11 %

RÉDUCTION DE
L'INTENSITÉ DE LA
CONSOMMATION D'EAU



440

EMPLOYÉS



100 %

DE CONFORMITÉ
ENVIRONNEMENTALE



0

ACCIDENT AVEC
CONSÉQUENCES GRAVES



134 269

TONNES DE MINÉRAI
TRAITÉ



Usine de
traitement unique

CLASSÉ PARMIS LES 10
PREMIERS PRODUCTEURS
D'OR AU PÉROU



20 %

MAIN D'ŒUVRE
LOCALE



34 %

RÉDUCTION DE
L'INTENSITÉ DES
ÉMISSIONS DE GES



106 862

ONCES D'OR
ÉQUIVALENTE
PRODUITES



44,5 M \$US

D'ACHATS LOCAUX



14 ODD

CONTRIBUTION



1

À PROPOS DE **MINES D'OR DYNACOR Inc.**

01

1. À PROPOS DE **MINES D'OR DYNACOR Inc.**

Nous sommes une société qui produit de l'or dans le cadre d'opérations de traitement de minerai aurifère de mineurs artisanaux formels ou dans le processus de formalisation, ainsi qu'à la vente de métaux précieux.

Depuis 1996, nous sommes présents au Pérou, avec notre filiale Minera Veta Dorada SAC, qui exploite une usine de traitement de minerai d'une capacité de 430tpj, à Chala, Arequipa (Pérou).

Nous possédons également des propriétés d'exploration, notamment le projet aurifère et cuprifère de Tumipampa à Abancay, dans la région d'Apurimac, au Pérou.

La croissance soutenue au cours des 26 dernières années est due au modèle d'entreprise que nous avons mis en place dans notre filiale. Nous sommes devenus la plus grande usine de traitement des MAPE du Pérou, opérant dans le cadre de la loi sur les moyennes et grandes exploitations minières.

Notre contribution significative à la production d'or nous a permis de nous positionner comme la seule usine de traitement dans le classement des 10 premiers producteurs d'or, selon le Bulletin de statistiques minières du ministère péruvien de l'Énergie et des Mines, au cours de l'année 2021. En outre, nous avons été la première entreprise de transformation à disposer d'un rapport ESG, en référence aux normes de la Global Reporting Initiative - GRI.

Dynacor est cotée à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole DNG et verse des dividendes aux actionnaires.

Nous sommes attachés à la valeur partagée, c'est pourquoi nous recherchons et réalisons des bénéfices tant pour notre société que pour les communautés de mineurs artisanaux et à petite échelle, principalement à Arequipa, Ayacucho et La Libertad.

[GRI 102-2 – GRI 102-5](#)

1.1 NOS LOCATIONS

GRI 102-3 GRI 102-4



CANADA

Siège social

625, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1R2



PÉROU

Siège social de notre filiale

Calle Raymundo Morales de la Torre N° 144
San Isidro, Lima

Usine de traitement Veta Dorada - Chala

KM. 5 C.P. Chala Viejo (KM 5 del Corredor C.P. Chala)
Caravelí, Arequipa

Bureau administratif de Nasca

Av. Los Paredones N° 569,
Nasca - Ica



Bureaux et usine

- Lima
- Nasca
- Chala



Centres d'approvisionnement de minerai

- Trujillo
- Nasca
- Misky
- Chimbote
- Chala
- Pedregal
- Secocho
- Juliaca



Explorations

Projet aurifère et cuprifère de Tumipampa
Abancay, Apurímac



Service de concassage

Trujillo

**NOTRE EXPÉRIENCE
DANS LE DOMAINE DES
MAPE NOUS A PERMIS
DE NOUS POSITIONNER
COMME LA SEULE USINE
DE TRAITEMENT FIGURANT
DANS LE CLASSEMENT
DES 10 PREMIERS
PRODUCTEURS D'OR AU
PÉROU”.**

1.2 NOTRE PROCESSUS DE PRODUCTION GRI 102-2

1 COLLECTE ET CONTRÔLE DU MINÉRAI

Notre filiale Veta Dorada achète du minerai d'or aux mineurs artisanaux formalisés ou inscrits dans le processus de formalisation mené par le gouvernement péruvien.

2 TRAITEMENT

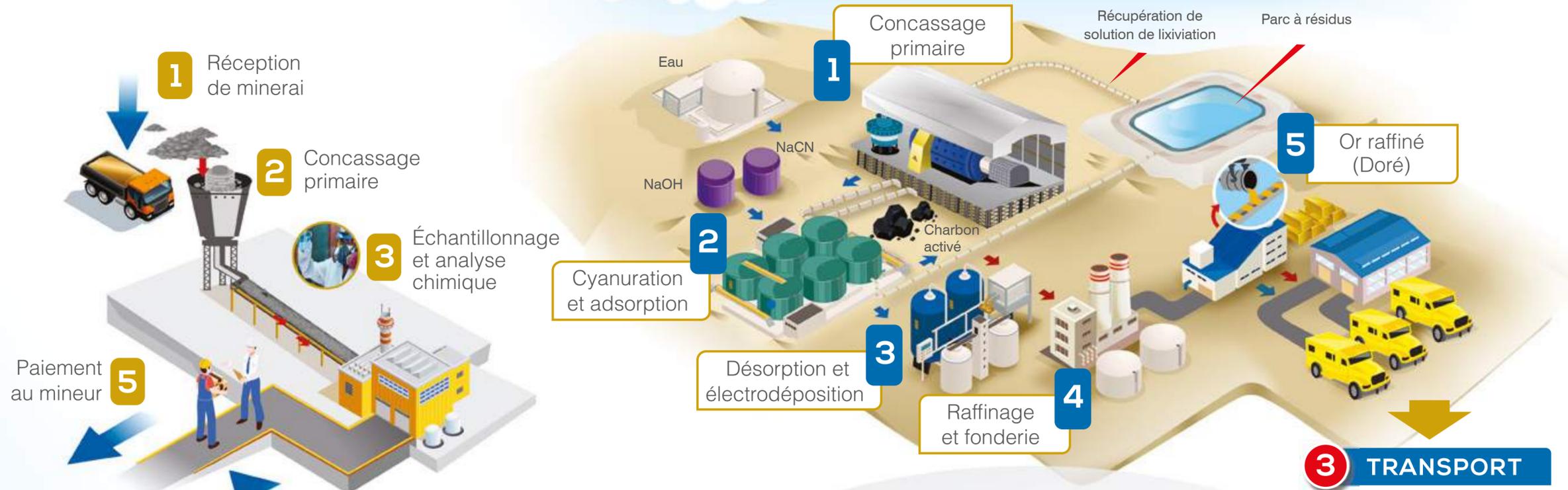
L'usine de traitement Veta Dorada a une capacité de traitement de 430 t/j. Elle est située dans le district de Chala, Arequipa, Pérou.



Service de concassage
• Trujillo

Centre d'approvisionnement de minerai

- Trujillo
- Chimbote
- Nasca
- Chala
- Secocha
- Misky
- Pedregal
- Juliaca



4 EXPORTATION

- **Or à partir de l'aéroport de Lima vers la Suisse**
Agent des douanes de PX Précinox
- **Argent**
Selon l'entente avec l'acheteur

3 TRANSPORT

À partir de l'usine à Chala, jusqu'à l'aéroport de Lima.

Fait par une entreprise spécialisée en transports de valeurs

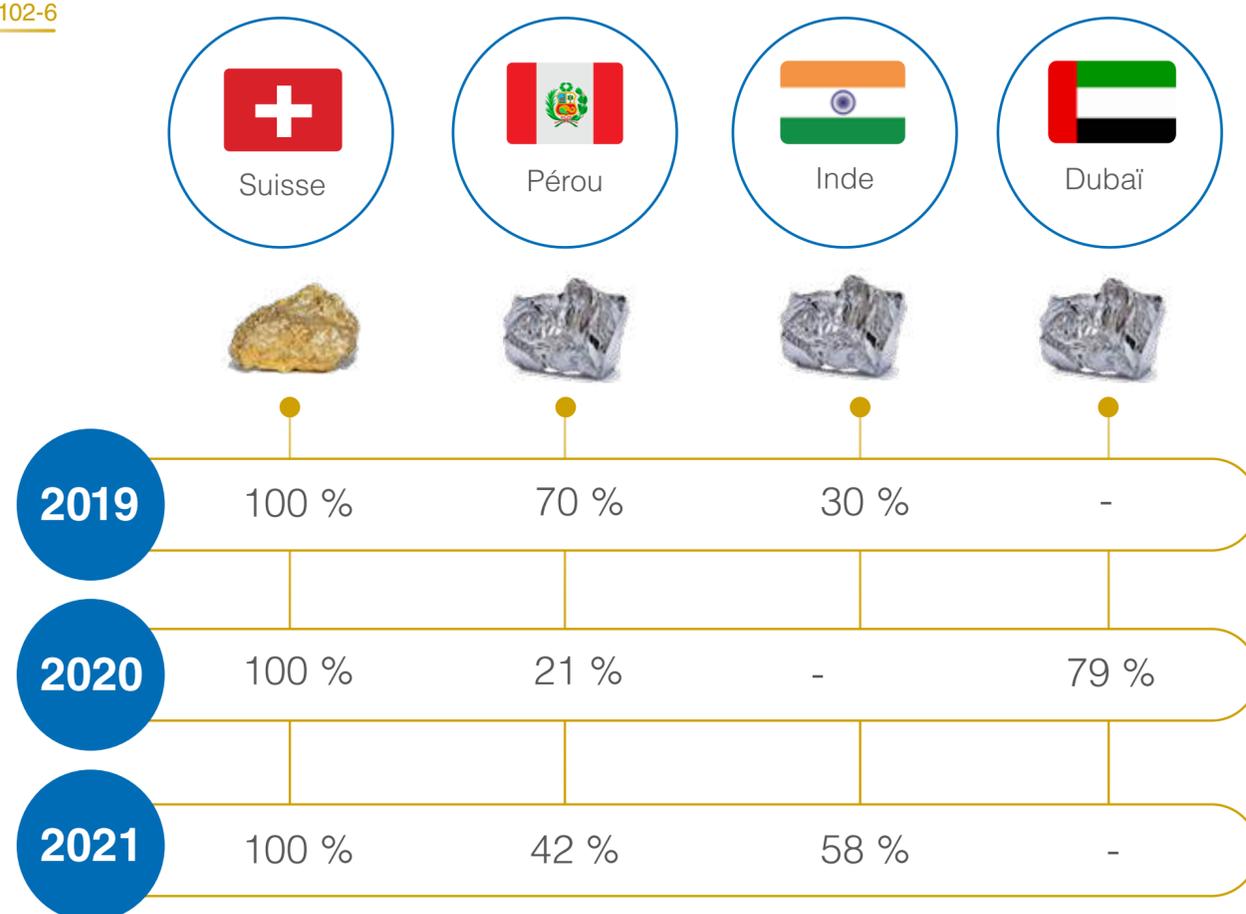


Dynacor dispose d'un système de gestion des risques pour la prévention du blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, et d'un code de conduite qui garantissent des pratiques durables et respectueuses des droits de l'homme.

1.3 NOS PRODUITS

Nos produits, principalement l'or, et l'argent en tant que sous-produit, sont vendus dans les pays suivants :

GRI 102-6



A TRAVERS LE PROGRAMME PX IMPACT®, LES CLIENTS QUI ACHÈTENT L'OR PAIENT UNE PRIME EN PLUS DU PRIX DE L'OR DESTINÉE À DES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE SOCIALE DANS LES COMMUNAUTÉS DES MAPE (MINEURS ARTISANAUX ET À PETITE ÉCHELE).



VISION

Dynacor se positionne comme le premier transformateur mondial de minerai d'or artisanal, écologiquement et socialement responsable.

MISSION

Nous traitons l'or artisanal de manière écologiquement et socialement responsable en établissant et en maintenant un véritable partenariat avec les mineurs artisanaux, nos employés, ainsi que les communautés où nous opérons dans le monde et toutes les autres parties prenantes, de manière équitable et transparente.



VALEURS



Le respect



Comportement
éthique



Responsabilité
environnementale

CODE DE CONDUITE

Notre code de conduite, qui a été mis à jour en 2021, s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de Dynacor et de sa filiale Veta Dorada.



Il est basé sur :



Respect de la législation



Santé et sécurité



Protection de l'environnement



Droits humains



Relations de travail



Diversité, inclusion et non-discrimination



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin



Conflits d'intérêts



Prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme



Relation avec les fournisseurs et les clients



Relations avec la communauté



Communication et mise en œuvre

GRI 102-16

1.4 GOUVERNANCE

Mines d'or Dynacor Inc. est une société constituée en vertu de la loi canadienne et notre filiale Minera Veta Dorada SAC est constituée en vertu de la loi péruvienne.

Le conseil d'administration de Dynacor est composé de sept membres : 6 membres indépendants et le président exécutif. Chaque année, le comité de gouvernance, de nomination et de rémunération propose une liste d'administrateurs au conseil d'administration pour qu'il l'accepte ou la modifie et que ceux-ci soient élus par les actionnaires lors d'un vote à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration compte trois comités : [GRI 102-22](#)

- Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération
- Comité d'audit et de gestion des risques
- Comité d'environnement et de responsabilité sociale

Le comité d'audit et de gestion des risques est responsable de la gestion des questions économiques et le comité d'environnement et de responsabilité sociale des questions environnementales et sociales . [GRI 102-20](#)

Les réunions générales du conseil d'administration ont lieu tous les trimestres, et si nécessaire des réunions extraordinaires sont organisées. De plus une réunion annuelle des actionnaires (Assemblée générale des actionnaires) et une autre pour l'approbation du budget sont organisées [GRI 102-18](#)

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le rapport annuel (AIF) est présenté. Il décrit la rémunération, les bénéfices et les actions des administrateurs. Ce rapport est publié chaque année sur le site web avant l'assemblée générale des actionnaires. [GRI 102-35](#)



Les principaux impacts, risques et opportunités de Dynacor sont évalués chaque année, en tenant compte des activités de la société : production d'or provenant du traitement de minerai acheté auprès des MAPE et exploration de projets miniers.

[GRI 102-15](#)

En ce qui concerne la consultation des parties prenantes sur les questions économiques, environnementales et sociales de Dynacor, au dernier trimestre 2021, la méthode et les outils de collecte des attentes des parties prenantes ont été exposés et pris en compte dans la matérialité du présent rapport.

[GRI 102-21](#)

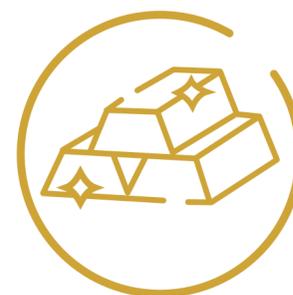


1.5 CONTRIBUTION **AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**



À LA FIN DE L'ANNÉE 2021, **NOS REVENUS S'ÉLEVAIENT À 195,9 MILLIONS DE DOLLARS** US ET NOUS AVONS DISTRIBUÉ 181,6 MILLIONS DE DOLLARS US EN COÛTS D'EXPLOITATION ET REMPLI NOS OBLIGATIONS FINANCIÈRES ENVERS NOS PARTIES PRENANTES.

GRI 201-1



Valeur économique en milliers de dollars US

GRI 201-1

	2019 (000 \$US)	2020 (000 \$US)	2021 (000 \$US)
Valeur économique directe générée: Revenu net total	102 499	101 533	195 906
Valeur économique distribuée: Coûts opérationnels, employés, paiements aux fournisseurs, impôts, communautés dividendes et autres coûts	107 708	86 721	181 637
Valeur économique retenue	-5209	14 812	14 269

Il est également important de noter que toutes nos informations financières sont présentées dans notre rapport financier annuel, qui est disponible sur notre site web www.dynacor.com et sur la plateforme mise au point par l'Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) : Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), sur le site www.sedar.com



Impôts et taxes

En 2021, nous avons contribué à hauteur de 7,9 millions de dollars US en impôts et taxes applicables aux entreprises de notre secteur à l'État péruvien. Au Canada, nous avons contribué à hauteur de 116,5 milliers de dollars US en impôts.

Impôts payés en dollars US

	2019 (\$ US)	2020 (\$ US)	2021 (\$ US)
Impôts payés au Pérou	3 101 589	3 088 209	7 948 238
Impôts payés au Canada	95 612	96 988	116 447
Total des impôts payés	3 197 201	3 185 197	8 064 685



1.6 NOS PRINCIPALES AFFILIATIONS

Avec les organisations suivantes, nous partageons des valeurs et des objectifs communs : [GRI 102-13](#)



Associé à l'Institut des ingénieurs des mines du Pérou (IIMP)



Associé à l'Institut de Sécurité minière (ISEM)



Membre de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) (PDAC)



Associé de la Chambre de commerce canadienne du Pérou (CCCPC)



1.7 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous nous sommes engagés à atteindre les cibles des 14 objectifs de développement durable (ODD). Le rapport présente les ODD auxquels nous contribuons positivement par notre gestion des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. [GRI 102-12](#)



ODD 1 :

PAS DE PAUVRETÉ: Nous contribuons à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en fournissant des emplois dans les zones rurales.



ODD 3:

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE: Nous nous engageons à garantir la santé et le bien-être de nos employés. À ce titre, nous mettons en œuvre des programmes et des campagnes en matière de santé pour nos employés et apportons notre soutien aux communautés situées à proximité de nos opérations.



ODD 4:

ÉDUCATION DE QUALITÉ: Nous allouons des ressources pour améliorer l'infrastructure et la mise en œuvre d'équipements et de matériels dans les établissements d'enseignement et contribuons ainsi à une meilleure qualité de l'éducation.



ODD 5:

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES: Nous nous engageons en faveur de l'égalité des sexes non seulement parce qu'il s'agit d'un droit humain fondamental, mais aussi parce qu'il s'agit de l'un des fondements essentiels de la construction d'un monde pacifique, prospère et durable.



ODD 6:

EAU PROPE ET ASSAINISSEMENT: Nous contribuons à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau dans notre exploitation, afin de préserver la qualité de l'eau et de favoriser les technologies de traitement, de recyclage et de réutilisation des eaux usées



ODD 7:

ÉNERGIE PROPE ET D'UN COÛT ABORDABLE: Nous concentrons nos efforts sur la gestion de l'efficacité énergétique et évaluons en permanence les projets visant à réduire la consommation d'énergie générée par les combustibles fossiles. En outre, nous prévoyons de mettre en œuvre l'utilisation des énergies renouvelables.



ODD 8:

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE: Pour garantir le respect de tous les droits de l'homme et du travail des employés, en évitant la discrimination, le travail forcé, le travail des enfants et des adolescents dans nos activités, ainsi que dans la chaîne de valeur, nous nous sommes alignés sur les normes nationales et internationales.



ODD 9:

INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES: Nous investissons dans l'amélioration des infrastructures, qui sont le moteur de la croissance économique et du développement, et dans les technologies de l'information et des communications.



ODD 10:
INÉGALITÉS RÉDUITES: Notre investissement social vise à réduire les inégalités, notamment au sein des populations vulnérables.



ODD 11:
VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES: Nous cherchons à établir des relations harmonieuses avec les communautés qui nous entourent, en gérant correctement les ressources naturelles et en traitant les déchets générés par nos activités.



ODD 12:
CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES: Nous cherchons constamment à améliorer la traçabilité de l'or, de l'achat du minerai jusqu'à l'exportation.



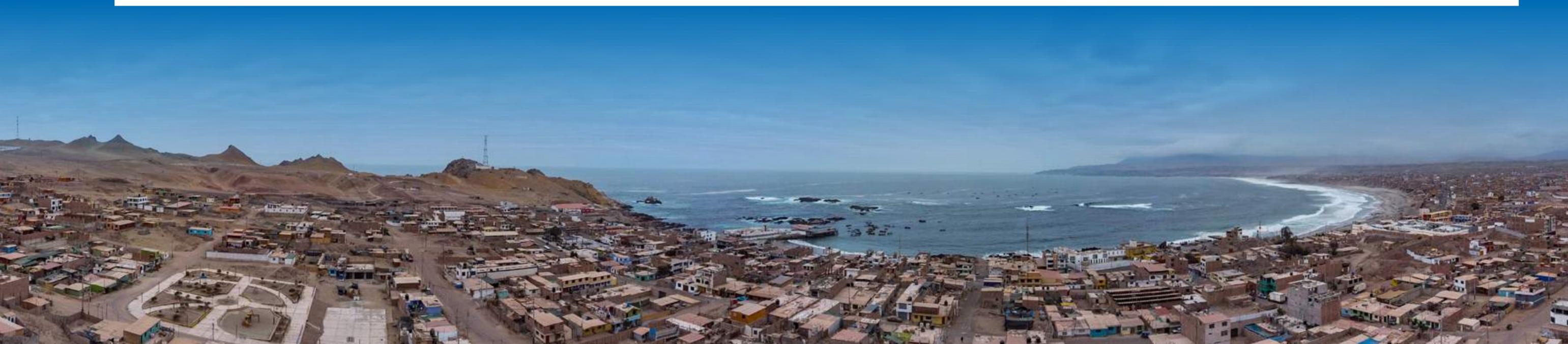
ODD 13:
MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Nous mesurons en permanence les émissions de dioxyde de carbone (CO2) et d'autres gaz à effet de serre pour une gestion environnementale et une mise en œuvre technologique appropriée, car nous sommes conscients de leur impact sur le changement climatique.



ODD 15:
LA VIE DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES: Notre gestion environnementale donne la priorité aux actions de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes terrestres. Nous menons à bien un suivi visant à prévenir la perte de la biodiversité.



ODD 16:
PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES: Nous nous engageons à renforcer la gestion de notre entreprise par des programmes de lutte contre la corruption, des politiques de transparence et un code de conduite.



1.8 ÉTHIQUE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION **ET GESTION DE LA CONFORMITÉ**

Systeme de conformité pour la prévention du blanchiment des capitaux

Chez Dynacor, par le biais de notre filiale Veta Dorada, nous disposons d'un système de conformité pour la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (BC/FT), axé sur les risques. Ce système permet également d'éviter la corruption.

Le système comporte deux documents de politique générale : Le Code de conduite pour la gestion et la prévention des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et le Manuel de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme de Veta Dorada, qui ont été mis à jour et approuvés le 1er décembre 2021, et diffusés à tous les employés.

1. Le Code de conduite pour la gestion et la prévention des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme vise à établir les bases d'un comportement responsable, ainsi que les principes, devoirs et règles éthiques que l'entreprise doit connaître et respecter, afin d'avoir un fonctionnement adéquat du système de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, de conformité obligatoire pour les employés et les administrateurs.
2. Le Manuel de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme vise à prévenir les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT), ainsi



que les risques opérationnels et juridiques que ces activités pourraient causer à l'entreprise. Pour le risque de corruption, des normes, systèmes et procédures de communication et de contrôles interne efficaces ont été mis en place, visant à :

- Développer l'activité minière conformément à la réglementation en vigueur et sur la base d'une approche fondée sur les risques.
- Empêcher que ses bureaux soient utilisés pour le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT).
- Veillez à ce que tous les employés respectent les politiques et procédures appelées « connaître son client ».
- Veiller au strict respect des lois BC/FT.

Identification des risques

Considérant que le risque de blanchiment et de financement du terrorisme est la « possibilité que l'entreprise soit utilisée à des fins de blanchiment et de financement du terrorisme », nous appliquons depuis août 2019 la méthodologie d'identification des risques de BC/FT, qui est mise à jour tous les deux ans ou en cas de changement des facteurs de risque.

Le risque de BC/FT est déterminé en mesurant les composantes du risque : la probabilité et l'impact. L'identification des risques est basée sur l'identification des facteurs qui génèrent des risques de BC/FT.

L'analyse des caractéristiques des opérations de l'entreprise a permis d'établir que les facteurs suivants ont un impact sur la matérialisation du risque de BC/FT :



a. Facteur de risque lié au client. L'analyse associée à ce facteur inclut l'unique client acheteur d'or de l'entreprise, indépendamment de sa nature juridique.



b. Facteur de risque lié au produit. L'analyse associée à ce facteur porte sur le produit que l'entreprise propose sur le marché : l'or. Tandis que le risque est lié aux canaux de distribution.



c. Facteur de risque lié à la zone géographique. L'analyse associée à ce facteur est liée aux districts des provinces des départements péruviens où l'entreprise opère.



Le plan de travail de l'officier de conformité comprend des activités de diligence raisonnable sur les administrateurs, les employés, les fournisseurs et les bénéficiaires effectifs; le signalement des alertes et transactions inhabituelles faites par les employés via la boîte aux lettres électronique dédiée ; le signalement des transactions suspectes à la cellule de renseignement financier (UIF) du Pérou ; l'attention aux mesures de gel ordonnées par le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), entre autres. Toutes les activités font l'objet d'une approche fondée sur les risques afin d'éviter que l'entreprise ne soit impliquée dans le blanchiment des capitaux ou le financement du terrorisme ou dans des actes illicites tels que la corruption.



LE PLAN DE TRAVAIL ET DE FORMATION DE L'OFFICIER DE CONFORMITÉ EST APPROUVÉ AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE.

Formation

Le plan de formation prévoit que tous les nouveaux employés reçoivent les concepts et définitions généraux pour la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme dans les 30 jours suivant leur entrée dans l'entreprise, et que tout le personnel reçoive une formation sur ce sujet au moins une fois par an. Au cours de l'année 2021, 844 heures de formation ont été réalisées, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2020.

Formation à la conformité de Dynacor Minera Veta Dorada

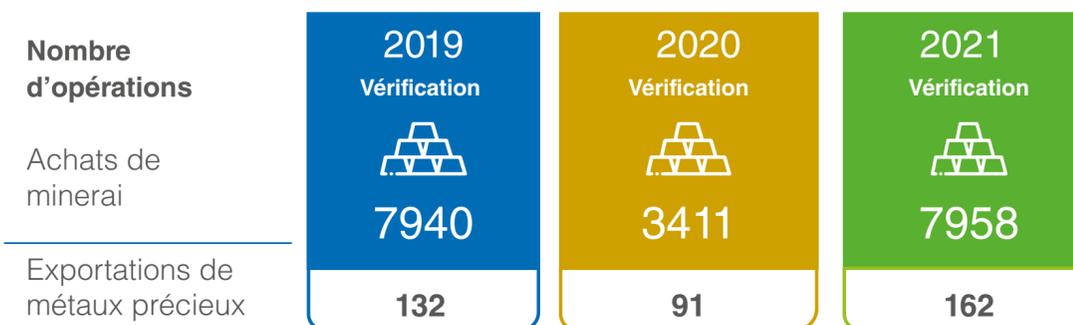


Heures de formation

L'achat de minerai et l'exportation de métal sont des opérations évaluées par l'entreprise en raison des risques liés à la corruption. Toutes ces opérations sont vérifiées à 100 %.

Au cours de l'année 2021, 7 958 achats de minerai et 162 exportations de lingots d'or ont été vérifiés,

ce qui représente une augmentation respective de 113 % et 78 % par rapport à 2020. Il convient de noter que le nombre d'opérations d'achats de minerai pour 2019 et 2020 a été mis à jour.



Nous considérons que les risques liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont équivalents aux risques liés à la lutte contre la corruption. [GRI 205-1](#)

Communication

Les politiques et procédures de conformité pour la prévention du blanchiment des capitaux sont diffusées à tous les employés de l'organisation par des moyens de communication internes. [GRI 205-2](#)

Éthique et intégrité [GRI 102-17](#)

Pour garantir un haut niveau d'intégrité avec les parties prenantes avec lesquelles nous nous engageons et pour éviter que l'entreprise ne soit impliquée ou utilisée dans des activités illégales, nous avons mis en œuvre les mesures suivantes dans le cadre de nos politiques de diligences raisonnables:

- Filtres au moment de la mise en relation et au cours de la relation, tels que le dépistage sur les listes de prévention internationales et les listes noires locales.
- Il est demandé que les exigences minimales soient soumises et mises à jour régulièrement.
- Dans le cas des fournisseurs de minerai, des vérifications des travaux miniers ont été mises en œuvre.



L'ENTREPRISE N'A ENREGISTRÉ AUCUN CAS AVÉRÉ DE CORRUPTION AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE. PAR CONSÉQUENT, AUCUNE MESURE DISCIPLINAIRE N'A ÉTÉ PRISE.

[GRI 205-3](#)

Dynacor et sa filiale Veta Dorada n'ont pas eu d'amende ou de sanction non pécuniaires pour non-respect des réglementations légales liées à des fraudes comptable et fiscale, à la corruption, aux pots-de-vin, à la concurrence, à la fourniture de produits et de services ou aux questions de travail, ou encore à la discrimination sur le lieu de travail, entre autres.

[GRI 419-1](#)



2

VERS LE **DÉVELOPPEMENT DURABLE**



2. VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DYNACOR EST PRÉSENT AU PÉROU DEPUIS 26 ANS ET LA CROISSANCE A ÉTÉ RÉGULIÈRE ET SOLIDE.

Au sein de nos opérations péruviennes, nous générons de la valeur de manière responsable pour la société et nos parties prenantes. À partir de 2019, nous sommes engagés sur la voie du développement durable, qui est un pilier fondamental de notre activité. L'objectif est de se projeter de manière globale, à moyen et long terme.

Notre objectif est de contribuer au développement de la société dans laquelle nous opérons, en protégeant l'environnement, avec une exploitation disposant d'outils de production de plus en plus durables.

Dynacor est présent au Pérou depuis 26 ans et sa croissance a été régulière et solide. Notre engagement en faveur d'un modèle d'entreprise qui inclut les mineurs artisanaux et à

petite échelle MAPE dans sa chaîne d'approvisionnement est un processus d'apprentissage continu.

L'expérience de Veta Dorada dans le domaine des MAPE l'a positionné comme la seule usine de traitement dans le classement des 10 premiers producteurs d'or au Pérou en 2021.

[GRI 102-44](#)

Traçabilité

Afin de parvenir à la traçabilité de la chaîne de production de l'or, Veta Dorada a mis en place, ces dernières années, des mesures conformes aux réglementations et aux bonnes pratiques pour l'achat de minerais, ce qui n'est pas une tâche facile compte tenu des caractéristiques des MAPE au Pérou.

Il existe une « check-list d'achat de minerais Dynacor », composée de 26 points, qui doit être remplie lors de chaque achat de minerais. Il convient de noter que la société achète le minerai à des MAPE, dûment enregistrés ou en processus de formalisation, inscrits au REINFO ; c'est-à-dire qu'ils sont dans le cadre de la loi péruvienne, reconnus par le ministère de l'énergie et des mines (Minem).

Notre filiale Veta Dorada vérifie également l'absence de travail forcé ou réalisé par des enfants dans les zones de travail de ses centres d'approvisionnement de minerai : Trujillo, Chimbote, Nasca, Chala, Secocha, Pedregal, Juliaca et Misky.

La voie du développement durable nous permet de générer des impacts sociaux positifs et des résultats économiques adéquats, d'être un bon employeur et un bon voisin qui respecte l'environnement.





2.1 DROITS HUMAINS

Dynacor considère qu'elle doit jouer un rôle actif dans la promotion et le respect des droits humains, ainsi que de la culture, de l'identité, des traditions et des valeurs des employés et des parties prenantes liées aux opérations de la Société, ce qui est réaffirmé dans notre Code de conduite. En outre, il est prévu de consolider, d'ici 2022, une politique des droits humains comme aspect fondamental du développement durable, à intérioriser et à respecter par tous nos employés, cadres et parties prenantes.

La politique des droits humains sera diffusée auprès de nos employés afin de garantir le respect des droits humains en interne et à l'extérieur de nos activités. Elle sera également partagée avec nos principales parties prenantes, afin de prévenir le travail forcé et la discrimination, de garantir la liberté d'association et de négociation collective, de promouvoir l'éradication du travail des enfants et de former le personnel de surveillance aux bonnes pratiques en matière de droits humains.

GRI 412-1

2.2 A PROPOS DE NOTRE RAPPORT ESG

Le deuxième rapport ESG, qui se réfère aux normes de la Global Reporting Initiative - GRI, s'adresse à nos parties prenantes dans le but de communiquer de manière transparente les questions pertinentes en matière économique, environnementale et sociale, correspondant à la période 2021. Le rapport a été publié en juin 2022.

Toutes les informations importantes contenues dans ce rapport ont été examinées en interne afin de garantir que nos parties prenantes disposent d'une représentation exacte de nos performances en 2021.

À partir de 2021, l'entreprise rendra compte chaque année de ses activités dans ces trois domaines. Toute question relative à ce rapport ou à son contenu peut être adressée à esg@dynacor.com



GRI 102-46 GRI 102-50 GRI 102-52 GRI 102-53 GRI 102-54

2.3 PARTIES PRENANTES

Nous nous engageons envers nos parties prenantes et favorisons des relations harmonieuses fondées sur la confiance et la transparence. Nous avons mis en place des espaces de communication pour répondre à leurs attentes.

Nos parties prenantes et leurs attentes ont été identifiées au moyen d'une analyse de l'environnement externe et interne de notre entreprise.

Nous cherchons à faire en sorte que nos relations soient durables à moyen et long terme et que nos parties prenantes bénéficient de notre contribution à la société.

PARTIES PRENANTES

	MOYENS DE COMMUNICATION	ATTENTES
 ACTIONNAIRES / INVESTISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale annuelle des actionnaires Communiqués de presse Site web et réseaux sociaux Rapports financiers trimestriels et annuels Courriels Appels téléphoniques 	<ul style="list-style-type: none"> Expansion et croissance Maintenir et améliorer la réputation sur le marché Entreprise leader Responsabilité sociale des entreprises Gouvernance
 CONSEIL D'ADMINISTRATION	<ul style="list-style-type: none"> Rapports trimestriels et annuels Courriels Réunions régulières Appels téléphoniques et vidéoconférences 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et améliorer la réputation sur le marché Situation financière saine Responsabilité sociale des entreprises Gouvernance
 EMPLOYÉS	<ul style="list-style-type: none"> Réunions régulières Bulletins d'information numériques Site web et réseaux sociaux Affichages muraux Communications et avis de l'entreprise Appels téléphoniques et vidéoconférences 	<ul style="list-style-type: none"> Bien-être des employés Conditions de travail Climat organisationnel agréable Reconnaissance de la performance optimale
 CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Rapports trimestriels Site web et réseaux sociaux Courriels Réunions régulières Appels téléphoniques et vidéoconférences 	<ul style="list-style-type: none"> Traçabilité de l'or Approvisionnement responsable Investissement dans des projets sociaux dans des communautés minières artisanales et à petite échelle Développement durable Droits du travail
 FOURNISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> Site web et réseaux sociaux Courriels Appels téléphoniques 	<ul style="list-style-type: none"> Paiements dans les délais Renforcement des capacités des petits fournisseurs locaux

PARTIES PRENANTES

MOYENS DE COMMUNICATION

ATTENTES



MINEURS
ARTISANAUX ET À
PETITE ÉCHELLE

- Courriels
- Réunions régulières
- Visites techniques
- Centres d'approvisionnement de minerai
- Appels téléphoniques

- Processus de règlement transparent, rapide et à prix équitable}
- Soutien à la sécurité
- Responsabilité sociale des entreprises
- Soutien pour compléter leur formalisation



GOUVERNEMENT

- Rapports aux autorités de réglementation du secteur
- Réunions de coordination

- Respect de la réglementation
- Surveillance
- Création d'emplois
- Sécurité juridique
- Responsabilité sociale des entreprises



COMMUNAUTÉS

- Assemblées communautaires
- Relations avec la communauté
- Réunions individuelles

- Développement communautaire
- Programmes de développement social



MÉDIAS

- Communiqués de presse
- Site web et réseaux sociaux
- Appels téléphoniques

- Transparence de l'information
- Contribution à la société



SOCIÉTÉ

- Communications et avis de l'entreprise
- Site web et réseaux sociaux
- Réunions de coordination

- Contribution à la société
- Responsabilité sociale des entreprises

2.4 ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

GRI 102-46

En 2021, dans le cadre de la définition des sujets sur le développement durable à rapporter, nous avons analysé les informations générées à travers les différents espaces de dialogue que nous entretenons avec nos parties prenantes.

L'évaluation de la matérialité a été réalisée en 4 étapes :

1. Révision

La phase de révision a permis de déterminer la liste initiale des sujets sur le développement durable, ce qui a facilité l'analyse de la matérialité. Pour préparer cette première liste de sujets sur le développement durable, nous avons utilisé diverses sources:

- Analyse comparative des rapports ESG des principales entreprises de raffinage de l'or du secteur, étant donné qu'il n'existe pas d'usines de traitement d'or de référence qui préparent des rapports ESG.
- Examen des normes, directives et documents internationaux pertinents pour le secteur, tels que la norme du Responsible Jewellery Council (RJC) et l'initiative Fairmined From Responsible Mining Communities.
- Évaluations nationales du contexte ESG et de la COVID-19, sur la base du Rapport sur le développement durable 2021 - Les objectifs de développement durable et de la COVID-19 (Cambridge University Press) qui



présente le contexte de développement durable au niveau péruvien en ce qui concerne les performances relatives aux objectifs de développement durable (ODD).

- Analyse des valeurs, politiques, stratégies, systèmes de gestion opérationnelle, objectifs stratégiques et buts fondamentaux de l'organisation.

2. Identification

Le processus d'identification a permis de déterminer la liste finale des sujets principaux, les sujets pertinents pour la gestion du développement durable de l'entreprise et les sujets qui représentent les attentes pertinentes pour les parties prenantes.

Afin d'identifier les sujets de développement durable

pertinentes pour la société, un atelier a été organisé avec ses directeurs et chefs de service à court et moyen terme.

Dans le cadre du développement des processus de dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, des panels et des entretiens ont été organisés avec les travailleurs, les communautés, les clients, les actionnaires et les fournisseurs de l'exploitation minière artisanale, qui ont été sélectionnés comme les plus pertinents lors de l'atelier avec la direction.

Il a été demandé à chaque groupe de parties prenantes quelles étaient les sujets de développement durable principaux qu'elles considéraient comme les plus importantes à gérer par l'entreprise pour améliorer ses performances et son engagement envers chaque groupe de parties prenantes.

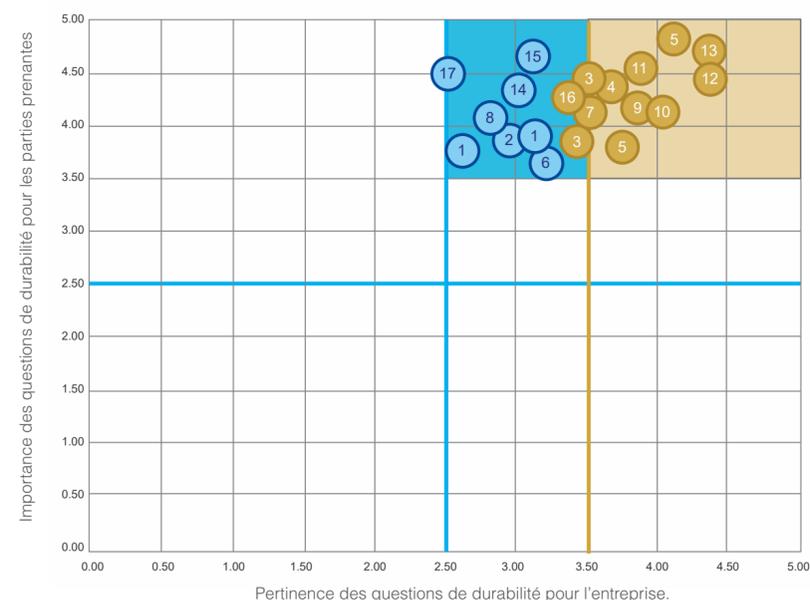
3. Établissement des priorités

Après avoir compris la pertinence de chaque sujet principaux pour l'entreprise et ses parties prenantes, elles ont été classées par ordre de priorité en fonction des critères suivants :

Établissement des sujets pertinents et prioritaires pour l'entreprise, comprenant les meilleures pratiques ou l'analyse comparative de la durabilité dans le secteur et les questions pertinentes identifiées lors de l'atelier des directeurs et des gérants responsables de département.

Du côté des parties prenantes, les sujets ont été classés par ordre de priorité selon leur importance, en attribuant des notes en fonction de la fréquence à laquelle ces questions ont été mentionnées dans les panels et les entretiens.

Compte tenu des résultats de la pertinence des sujets de développement durable pour l'entreprise et pour les parties prenantes, nous avons obtenu les priorités suivantes:



Liste des Questions matérielles [GRI 102-47](#)

1	Performance économique
2	Gouvernance
3	Éthique et intégrité
4	Santé et sécurité au travail
5	Droits humains
6	Diversité, inclusion et égalité des chances
7	Travail décent
8	Communautés locales
9	Formation et éducation
10	Chaîne d'approvisionnement responsable
11	Respect des lois et des règlements
12	Traçabilité des produits : Gestion des MAPE
13	Gestion de l'eau et des effluents
14	Gestion des déchets
15	Utilisation responsable des produits chimiques
16	Consommation d'énergie
17	Changements climatiques

■ Sujets stratégiques ■ Sujets pertinents

4. Validation

Les résultats classés par ordre de priorité ont été examinés par les directeurs, les gérants et les responsables. 10 sujets matériels stratégiques dépassent le seuil et 7 sujets matériels pertinents ont été validés.





3

NOS TALENTS

3. NOS TALENTS

Notre personnel est le plus grand atout de la Société et l'un des piliers du développement durable. En 2021, le personnel a fait un effort exceptionnel qui nous a permis de dépasser toutes nos attentes.

L'engagement des employés à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés nous a permis de connaître une croissance constante pendant 26 ans.

La gestion des talents se concentre sur le développement professionnel et personnel des employés dans des conditions de travail sûres. En outre, nous nous efforçons d'offrir des valeurs qui renforcent l'environnement de travail.

À la fin de l'année 2021, nous comptons un total de 440 employés : 434 au Pérou¹ et 6 au Canada. Parmi les nouvelles embauches au Pérou, 20 % correspondaient à la région d'Arequipa, tandis que sur le total des nouvelles embauches, 83 % étaient des hommes et 17 % des femmes, avec une augmentation du nombre d'embauches féminines par rapport à 2020 de 53 % (19 en 2020 et 29 en 2021).

GRI 401-1

L'entreprise dispose d'une politique salariale qui prend en compte des tableaux de catégories et de fonctions, ainsi que des mécanismes d'évaluation et d'organisation des emplois avec des critères objectifs qui répondent aux besoins de notre activité économique.



La discrimination entre hommes et femmes est interdite dans notre organisation, conformément à notre code de conduite et à la législation péruvienne (règlement de la loi 30709). En outre, pour contribuer à la création d'emplois locaux, nous souhaitons embaucher davantage d'employés de la région d'Arequipa au Pérou.



NOUS NOUS ENGAGEONS À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS EMPLOYÉS.

Répartition des employés par tranche d'âge, catégorie, sexe, lieu d'origine et nouvelles embauches GRI 102-8 GRI 405-1

	Tranche d'âge			
	2020	(%)	2021	(%)
Moins de 30 ans	94	25 %	112	26 %
Entre 30 et 50 ans	231	62 %	271	62 %
Plus de 50 ans	50	13 %	57	12 %
Total	375	100 %	440	100 %

	Catégorie			
	2020	(%)	2021	(%)
Employés	237	63 %	211	47 %
Ouvriers	138	36 %	229	51 %
Stages	3	1 %	8	2 %
Total	378	100 %	448	100 %





	Genre			
	2020	(%)	2021	(%)
Hommes	321	86 %	374	85 %
Femmes	54	14 %	66	15 %
Total	375	100 %	440	100 %



	Origine			
	2020	(%)	2021	(%)
 Canada	6	2 %	6	1 %
 Pérou	369	98 %	434	99 %
Total	375	100 %	440	100 %

¹ Le nombre d'employés au Pérou prend en compte le fait que 12 employés qui ont terminé leur emploi en décembre 2021.



	Origine Pérou			
	2020	(%)	2021	(%)
Arequipa et Chala	97	26 %	88	20 %
Autres régions	190	51 %	292	68 %
Lima	82	22 %	54	12 %
Total	369	100 %	434	100 %



Nouvelles embauches

Année	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	
2020	96	83 %	19	17 %	115
2021	145	83 %	29	17 %	174

GRI 401-1

Concernant le taux de rotation du personnel, il a été de 30,02 % en 2021, soit moins qu'en 2020 (30,89 %). La rotation la plus importante a été observée au niveau du personnel ouvrier, notamment des opérateurs de déchargement et de concassage travaillant à l'usine de Chala au Pérou.



EN 2021, NOUS
AVONS **AUGMENTÉ**
L'EMBAUCHE DE
FEMMES DE 53 % PAR
RAPPORT À 2020.

Taux de rotation du personnel

Année	Effectif moyen par période			Nombre de cessation au cours de la période			Taux de rotation
	Janvier	Décembre	Moyenne	Employés	Ouvriers	Total démissions	
2020	371	369	370	40	74	114	30,89
2021	384	422	403	40	81	121	30,02

GRI 401-1

Les employés au Pérou, en contrat à durée indéterminée, temporaires et autres, bénéficient, dès le premier jour de travail, des avantages suivants :



Assurance-vie.



Assurance santé EsSalud.



Assurance contre les risques élevés pour le personnel travaillant dans l'usine,



Complémentaire santé EPS (employés qui souhaitent y adhérer).



Examens médicaux d'entrée, de sortie et annuels.



Prime de mobilité en fonction de la zone.



Congé maladie, congé maternité, paternité et d'allaitement.



Per diem pour la nourriture du personnel opérationnel.



En outre, au total 24 employés ont pris un congé parental en 2021 avec 24 congés de paternité accordés. Tous les employés qui ont bénéficié de cet avantage ont repris le travail.



Des tests de dépistage de la COVID-19 sont effectués toutes les semaines ou tous les 15 jours, en fonction du risque d'exposition.

GRI 401-2

En outre, au total 24 employés ont pris un congé parental en 2021 avec 24 congés de paternité accordés. Tous les employés qui ont bénéficié de cet avantage ont repris le travail.

Congé parental

Année	Maternité		Paternité		Total	
	Nombre de personnes	Jours	No. Personnas	Jours	Nombre de personnes	Jours
2020	3	292	20	199	23	491
2021	-	-	24	192	24	192

GRI 401-3



NOUS RESPECTONS LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES. LES HOMMES ET LES FEMMES BÉNÉFICIENT D'UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DE CHANCES EN MATIÈRE D'EMPLOI. GRI 405-1



Rémunération équitable

Les rémunérations au sein de la Société sont établies de manière équitable, selon les fonctions et les responsabilités de chaque poste, de la compétitivité du marché et des disponibilités budgétaires.

Il existe un barème, qui se compose de trois catégories et de 11 sous-catégories de rémunération.

Barème des catégories de rémunération

Catégorie	Sous-catégorie	Détail
Employés	HD	Haute direction
	1	Gestionnaires
	2	Gestionnaire adjoint
	3	Direction
	4	Directeur adjoint
	5	Superviseurs
	6	Analystes
	7	Adjoints
	8	Assistants
	Ouvriers	9
Stages	10	Stagiaires

Dans notre filiale Veta Dorada (Pérou), les employés signent des contrats à durée déterminée et indéterminée, qui bénéficient des mêmes avantages, et des contrats à temps partiel, qui sont régis par la loi péruvienne.

Dans le cas des avantages supplémentaires accordés à un employé, ils sont accordés en fonction de la qualification du poste entre opérateurs et employés, comme indiqué dans notre norme d'équité salariale et de non-discrimination. La rémunération minimale correspond au salaire minimum minier approuvé au Pérou. [GRI 401-2](#) [GRI 202-1](#)

Un exemple clair de non-discrimination est l'embauche de personnes handicapées - en vertu de la loi générale sur les personnes handicapées (loi 27050 du Pérou) - qui bénéficient de tous les avantages et droits liés à l'emploi. [GRI 405-1](#)

Recrutement de personnes handicapées

	Catégorie	2020	2021
	Employé	6	7
	Ouvrier	3	4
	Total	9	11



NOUS N'AVONS PAS ENREGISTRÉ DE CAS DE DISCRIMINATION, DE TRAVAIL D'ENFANTS OU DE TRAVAIL FORCÉ.

[GRI 408-1](#) [GRI 409-1](#)



Parvenir à l'égalité et éliminer la discrimination entre les sexes au travail est non seulement une tâche permanente mais aussi une tâche collective. Dynacor, par la mise en œuvre de son Code de conduite, s'engage à ne pas faire de discrimination. [GRI 406-1](#)

L'entreprise n'a pas de syndicat, mais nous respectons la liberté d'association de tous les employés. [GRI 407-1](#)



Formation

Pour Dynacor, la meilleure façon de continuer à se développer est de promouvoir le développement de nos employés sur une base permanente. C'est pourquoi nous nous engageons à assurer leur formation professionnelle et personnelle dans le respect de l'égalité des chances et sans aucune forme de discrimination.

Notre plan de formation sur les aspects techniques est établi en fonction des besoins d'apprentissage identifiés par les différents secteurs de l'entreprise.

Formation spécifique par genre

Formation par genre

Année	Hommes		Femmes		Nombre de personnes
	Nombre de personnes	jours	Nombre de personnes	jours	
2020	26	57,58	19	42,22	45
2021	39	59,09	27	40,91	66

GRI 404-1

Heures de capacitation

Année	Hommes		Femmes		Total d'heures de capacitation
	Nombre d'heures	%	Nombre d'heures	%	
2020	195	38,92	306	61,08	501,00
2021	836	63,67	477	36,33	1313,00

GRI 404-1

Concernant l'évaluation des performances, dans notre filiale Veta Dorada, des critères ont été établis au cours de 2021 pour l'évaluation qui sera mise en œuvre en 2022. En outre, elle prévoit d'établir des indicateurs du climat de travail. [GRI 404-3](#) [NON GRI Indicateur de climat de travail propre](#)

Afin d'améliorer le bien-être des employés, un programme de bien-être social a également été élaboré et prévoit diverses activités récréatives, commémoratives et de loisirs au cours de l'année 2022, activités qui seront réalisées conformément aux protocoles de biosécurité et en respectant les restrictions de l'urgence sanitaire. [NON GRI Indicateur de bien-être social propre](#)



3.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

GRI 403-1

Depuis le début des activités de Dynacor, la santé et la sécurité des employés ont été notre priorité. C'est pourquoi les activités que nous mettons en œuvre visent constamment à prévenir, minimiser et contrôler les risques dans nos opérations.

En 2021, nous avons favorisé le développement d'une culture axée sur la sécurité qui donne aux employés les moyens d'exercer leurs activités de manière sécuritaire.

Nous disposons d'un système de santé et sécurité au travail, en conformité avec:

- La loi sur la santé et sécurité au travail, loi 29783 et amendements.
- La réglementation de la loi de santé et sécurité au travail, D.S. N° 005-2012-TR et amendements.
- La norme juridique sectorielle du Règlement sur la santé et sécurité au travail dans les mines D.S. N° 024-2016-EM et amendements.
- La Résolution ministérielle N° 1275-2021/MINSA, approuvant la directive administrative qui établit les dispositions pour la surveillance, la prévention et le contrôle de la santé des travailleurs à risque d'exposition au SRAS-CoV-2.

Conformément à ces réglementations légales, une politique de santé et sécurité au travail, revue et approuvée par la direction générale, a été établie et diffusée auprès des employés, des contracteurs et des visiteurs.

Le programme de santé et sécurité au travail est révisé chaque année, sur la base des suggestions de la direction, des résultats des audits externes et des recommandations du comité de santé et sécurité, ce qui permet son amélioration continue. La gestion est également assurée par les employés du département de Santé et Sécurité, qui suivent constamment des formations.



Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

GRI 403-2

Pour l'identification des risques professionnels et l'évaluation périodique des risques, la hiérarchie de contrôle des risques est appliquée afin d'éliminer ou de minimiser les risques. L'entreprise dispose d'une matrice IPERC (identification des dangers, évaluation et contrôle des risques), couvrant tous les domaines administratifs et opérationnels, et le personnel est formé lors du processus d'initiation et pendant son séjour au travail, tant sur le plan théorique que pratique.

En outre, les employés disposent d'un formulaire de rapport d'incident pour la notification des dangers existants et des incidents de travail, qui est communiqué au département de santé et sécurité au travail, et à la direction.



Lorsqu'un employé est confronté à un danger imminent qui peut causer une blessure ou une maladie, il a le droit d'arrêter le travail, d'informer sa direction et de reprendre le travail lorsque le danger a été éliminé ou est sous contrôle. Cette action est définie dans le règlement interne sur la santé et la sécurité au travail.

La société dispose également d'un formulaire d'enquête sur les accidents et les incidents afin de déterminer les causes immédiates et profondes et les mesures correctives. [GRI 403-1](#) [GRI 403-2](#)

	Indicateurs de santé et de sécurité - Employés	
	2020	2021
Accidents mortels	0	0
Taux de Fréquence des accidents enregistrables - avec des conséquences majeures	0	0
Taux de Fréquence des accidents enregistrables	1,48	1,09
Heures travaillées	674 594	916 046

	Indicateurs de santé et de sécurité Employés des entreprises contractantes	
	2020	2021
Accidents mortels	0	0
Taux de Fréquence des accidents enregistrables - avec des conséquences majeures	0	0
Taux de Fréquence des accidents enregistrables	0	0
Heures travaillées	94 029	150 131

[GRI 403-9](#)

Les risques professionnels qui représentent un risque d'accident du travail avec des conséquences majeures ont été déterminés dans la matrice IPERC de base et le niveau de risque avec la matrice d'évaluation des risques de base.



EN 2021, **AUCUN ACCIDENT AYANT DES CONSÉQUENCES GRAVES N'A ÉTÉ ENREGISTRÉ.**



AU COURS DE L'ANNÉE
2021, **AUCUN DANGER
À HAUT RISQUE
N'A ENTRAÎNÉ
DE BLESSURES
PROFESSIONNELLES.**



Au cours de l'année 2021, aucun danger à haut risque n'a entraîné de blessures professionnelles. Les dangers à risque élevé, tels qu'évalués dans la matrice IPERC, font l'objet de contrôles basés sur la hiérarchie de contrôle des risques, tels que : l'élimination, la substitution, les contrôles techniques, les contrôles administratifs et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les principales mesures de contrôle dans les travaux à risque élevé étaient les suivantes : La mise en place et le remplacement des protections de sécurité et des arrêts d'urgence sur les bandes transporteuses, les barrières pour empêcher l'approche sur les équipements en mouvement, les verrouillages de type Lock out-Tag out, l'utilisation de rétractables, l'utilisation de harnais de sécurité, l'utilisation d'extincteurs et les permis de travail à haut risque (PETAR).

Par ailleurs, les entrepreneurs miniers et d'activités connexes, qui effectuent les travaux d'entretien, l'installation d'équipements mécaniques et électriques, les services de nettoyage et de désinfection et la surveillance, adoptent les normes et procédures établies par l'entreprise.

Participation des employés

La participation des employés à la santé et à la sécurité au travail se fait individuellement et par l'intermédiaire de leurs représentants au comité ou au sous-comité de santé et sécurité, et sont élus au scrutin secret et direct. Le nombre de représentants des travailleurs au sein du comité ou du sous-comité est égal à celui de l'employeur.

Les représentants des travailleurs au comité de santé et sécurité participent à l'élaboration de la matrice IPERC de base, aux audits et aux contrôles externes effectués par l'autorité compétente, aux inspections de sécurité, aux réunions mensuelles ordinaires ou extraordinaires, et à la convocation du président du comité ou du sous-comité. Lors de ces réunions, les performances et les statistiques en matière de santé et au travail sont communiquées, et les risques potentiels sont signalés en vue d'une action corrective. [GRI 403-4](#)

Le système de gestion de santé et sécurité au travail, conformément au règlement sur la santé et la sécurité au travail dans les mines, appliqué dans notre unité de production, couvre tous nos employés et les employés de tiers travaillant pour notre compte. Pour évaluer et améliorer notre système, un audit annuel est réalisé, dont le résultat est communiqué à la Surintendance nationale de l'inspection du travail (SUNAFIL) et à l'Organisme de surveillance des investissements dans l'énergie et les mines (OSINERGMIN). [GRI 403-8](#)

À la fin de 2021, aucun cas de maladie professionnelle aiguë ou chronique ou de maladies professionnelles causées ou intensifiées par les conditions de travail n'avait été signalé. Pour prévenir les maladies, le danger qui pourrait présenter un risque de maladie est identifié par l'IPERC de base et l'IPERC spécifique, dont les mesures de contrôle, y compris la rotation du personnel, préviennent les blessures et les maladies figurant sur la liste des maladies professionnelles de l'Organisation internationale du travail (OIT). [GRI 403-10](#)

Formations

Conformément aux exigences du Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans les mines, les employés sont formés aux dangers critiques déterminés dans l’IPERC de base et à d’autres sujets identifiés en fonction du risque au travail.

Les cours de formation sont définis dans un plan de formation annuel et portent sur au moins six sujets par mois dans les lieux de travail à haut risque et au moins quatre dans les bureaux décentralisés. Les cours sont dispensés par des professionnels et des techniciens ayant une formation supérieure dans le cadre du temps de travail, et font l’objet d’une évaluation sous la forme d’un examen à la fin du cours.

[GRI 403-5](#)

Le personnel de sécurité des bureaux décentralisés et des entreprises de services de surveillance de l’unité de production reçoit également une formation initiale et continue sur la santé, la sécurité au travail, l’environnement et la qualité du service à la clientèle. [GRI 410-1](#)

Formation sur la santé, la sécurité au travail et l’environnement



	2020	2021
Heures de formation	10 605,58	24 523,00



EN 2021, **NOUS AVONS RÉALISÉ 131 % D’HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE FORMATION EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D’ENVIRONNEMENT PAR RAPPORT À 2020.**



Service de santé

Dans notre usine de traitement Veta Dorada, nous disposons d'une unité médicale et de professionnels de la santé qui fournissent une attention médicale et des premiers soins 24 heures sur 24 à tout le personnel qui travaille dans l'unité.

Pour garantir la qualité des soins, l'unité médicale dispose d'un stock de médicaments, d'une salle de soins médicaux et d'une ambulance de type II pour l'évacuation des patients nécessitant des soins spécialisés. Par ailleurs, les informations sur l'état de santé des employés sont confidentielles, entre le médecin et le patient. Par conséquent, elles ne peuvent être divulguées qu'avec l'autorisation de l'employé. [GRI 403-3](#)

Le personnel de santé a été renforcé pour faire face à la pandémie de la COVID-19. En outre, le personnel médical contribue à la minimisation des risques professionnels en réalisant un plan de surveillance médicale du travail et en effectuant un suivi des agents professionnels. [GRI 403-6](#)

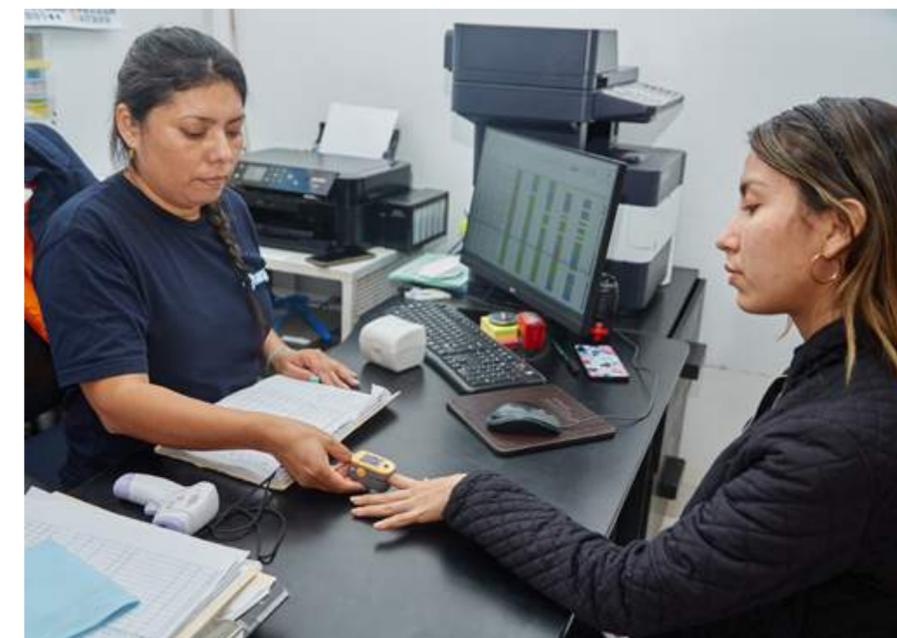
Les employés de l'entreprise et les bénéficiaires déclarés ont également accès aux services de soins de santé médicaux et non liés au travail par l'intermédiaire d'EsSalud et des prestataires de soins de santé (EPS). [GRI 403-7](#)

Dans le cas des employés des entrepreneurs qui effectuent des travaux à risque dans le cadre de nos activités, il leur est demandé d'avoir leur Assurance Complémentaire Pension et Santé Risque Travail, afin qu'ils soient couverts contre un accident potentiel, des Examens Médicaux du Travail à

l'entrée ou périodiquement, et des résultats négatifs des tests moléculaires PCR, pour garantir leur bonne santé.



**POUR FAIRE FACE
À LA PANDÉMIE DE
LA COVID-19, NOUS
AVONS RECRUTÉ
DAVANTAGE DE
PROFESSIONNELS DE
LA SANTÉ.**



3.2 DYNACOR FACE À LA COVID-19

GRI 102-10

Le 18 janvier 2021, le troisième enregistrement du *Plan de surveillance, de prévention et de contrôle de la COVID-19 sur le lieu de travail* a été effectué auprès du ministère de la Santé (MINSA), conformément à la résolution ministérielle n° 972-2020/MINSA, dans laquelle nous continuons à maintenir et à améliorer les mesures préventives pour éviter la propagation de la COVID-19.



Dispositions pour la surveillance, la prévention et le contrôle de la COVID-19 sur le lieu de travail

Pour la surveillance de la santé des travailleurs, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, on prend en compte les dispositions établies par le ministère de la Santé (MINSA).



Disposition 2: Évaluation de l'état de santé du travailleur avant son retour au travail

L'unité médicale organise les étapes suivantes pour tous les travailleurs :

- On identifie les emplois pour lesquels le travail peut être effectué en présentiel, à distance ou de manière mixte.
- Les travailleurs qui retournent ou reprennent le travail remplissent et soumettent un formulaire de symptomatologie de la COVID-19 sous forme de déclaration sous serment.



Disposition 1 Assurer la ventilation des lieux de travail

Des contrôles sont mis en place pour réduire le risque d'exposition sur le lieu de travail:

- Le flux d'air naturel entrant et sortant de l'environnement de travail est évalué.
- Les portes et les fenêtres des bureaux sont maintenues ouvertes pour permettre à l'air frais de pénétrer dans l'environnement.

La quatrième mise à jour de notre *Plan de surveillance, de prévention et de contrôle de la COVID-19 sur le lieu de travail* commence avec la publication de la résolution ministérielle n° 1275-2021/MINSA du 3 décembre 2021, qui approuve la directive administrative n° 321 -MINSA/DGIESP-2021, établissant les dispositions pour la surveillance, la prévention et le contrôle de la santé des travailleurs ayant un risque d'exposition au SRAS-CoV-2.



- Le travailleur est tenu de signaler les signes et symptômes liés à la COVID-19 à l'unité médicale.
- Tout travailleur qui est un cas suspect, identifié sur le lieu de travail, est placé en isolement à domicile ou orienté vers l'établissement de santé.
- L'unité médicale effectue une surveillance active des symptômes des travailleurs et recherche les contacts directs des cas suspects ou confirmés.
- Des tests de dépistage sont effectués afin de détecter d'éventuels cas ou contacts. Toutefois, pour un diagnostic définitif, le travailleur est orienté vers l'établissement de santé approprié.
- L'évaluation de l'aptitude à la reprise du travail ou au rétablissement après incapacité temporaire est définie par le médecin du travail.
- Si un cas suspect est identifié ou si un contact direct d'un cas confirmé est connu, les mesures suivantes sont prises par le professionnel de santé :
 - a. Le cas suspect est invité à se rendre dans un établissement de santé pour y être pris en charge et isolé.
 - b. Le suivi sanitaire des travailleurs en isolement est assuré par le professionnel de santé qui accorde la sortie d'isolement.

- c. Dans le cas des travailleurs hospitalisés, des informations du contact familial sont disponibles auprès du département de bien-être social.
 - d. Du matériel et des informations sont fournis aux travailleurs sur la prévention de l'infection par la COVID-19, les mesures d'hygiène et les soins à apporter à la maison.
- Pour les travailleurs identifiés comme des cas suspects, probables ou confirmés de la COVID-19, ou qui ont été en contact direct avec un cas suspect, probable ou confirmé, le médecin traitant ou le médecin du travail indique le nombre de jours d'isolement.
 - Les travailleurs appartenant au groupe avec facteurs de risque effectuent principalement du travail à distance.



Disposition 3
Points de lavage ou de désinfection des mains

- On s'assure que les points de lavage des mains sont équipés avec de l'eau potable, du savon liquide et des serviettes en papier ou des points d'alcool (avec de l'alcool à 70 % et en gel) aux fins de lavage ou de désinfection des mains.
- Un des points de lavage ou de distributeur de gel alcoolisé est situé à l'entrée du lieu de travail pour le lavage ou la désinfection des mains.

- À chaque point de lavage ou de désinfection, la bonne exécution de la méthode de lavage ou l'utilisation d'alcool pour l'hygiène des mains est indiquée.



À LA FIN DE 2021, 99 % DES EMPLOYÉS ONT REÇU LA DEUXIÈME DOSE DU VACCIN CONTRE LA COVID-19. ET AU MOMENT DE LA PUBLICATION DU RAPPORT ESG, 100 % DES EMPLOYÉS ONT REÇU LA TROISIÈME DOSE”.



Disposition 4 :
Sensibilisation à la prévention des infections sur le lieu de travail

- Par des conseils donnés lors des formations sur les mesures à prendre pour réduire le risque d'infection par la COVID-19, sur les avantages des vaccins, la ventilation, la distanciation physique et l'utilisation obligatoire du masque KN95.
- Au signalement précoce de la présence des symptômes de la COVID-19 ou du contact avec un cas positif.
- À la réduction du risque de transmission du SRAS-CoV-2 sur le lieu de travail, dans la communauté et à la maison.
- À l'importance de prévenir les différentes formes de stigmatisation et de discrimination des travailleurs suspectés ou confirmés d'avoir ou d'avoir eu la COVID-19.
- Aux avantages de la vaccination dans la prévention des formes graves de la maladie et la réduction de la probabilité de mourir de l'infection par le SRAS-CoV-2.



Disposition 5 :
Mesures préventives d'application collective

- On évite l'exposition au SRAS-CoV-2 sur le lieu de travail.
 - a. Le travail à distance est la principale mesure préventive qui réduit le risque d'exposition au SRAS-CoV-2.
 - b. On réalise l'isolement dans des logements loués par l'entreprise, les symptômes sont évalués et un test moléculaire PCR est effectué pour le retour ou la réincorporation au travail.
 - c. Les réunions de travail en face à face sont exceptionnelles et la formation se déroule virtuellement, au cours de la journée de travail.
 - d. Les femmes enceintes et les femmes allaitantes travaillent à distance.
 - e. Dans la cafétéria, la distance physique de 1,5 mètre est maintenue et la prise de repas se fait par roulement ou est facilitée dans les bureaux.
 - f. La protection des travailleurs dans les postes de service à la clientèle est facilitée en utilisant des écrans ou des cloisons, en plus du masque KN95.
- g. On envisage l'utilisation de marqueurs sans contact pour les contrôles de présence.
- h. On envisage l'utilisation de filtres ultraviolets dans l'utilisation des équipements de climatisation.
- i. On envisage la surveillance des niveaux de CO2 sur les lieux de travail.
- Des contrôles administratifs sont mis en place :
 - a. Avant ou pendant le retour, on s'assure de la formation des travailleurs aux mesures de prévention de la COVID-19.
 - b. Des entrées et sorties échelonnées sur le lieu de travail sont établies, et un test préventif est effectué pour s'assurer que le travailleur rentre chez lui en bonne santé.
 - c. L'utilisation des médias numériques est encouragée lors des réunions afin d'éviter les contacts et les attroupements.
 - d. Dans les camps de travailleurs, l'espacement des lits n'est pas inférieur à 1,5 mètre.
 - e. Dans les transports, les travailleurs portent le masque KN95.
 - f. La capacité d'accueil de chaque lieu est contrôlée tout au long de la journée de travail.

- L'utilisation de barrières ou d'équipements de protection individuelle est obligatoire :
 - a. L'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) sur le lieu de travail se fait en fonction du niveau de risque, ils sont fournis par l'entreprise, et leur utilisation correcte est assuré.
 - b. L'utilisation d'un masque KN95 et des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire.
 - c. Il existe des points stratégiques pour la collecte des équipements de protection individuelle (EPI) usagés, du matériel jetable contaminé (gants, masques ou autres), pour une manipulation appropriée, comme le matériel bio-contaminé.



Disposition 6 :

Mesures de protection individuelle

- L'entreprise assure la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) et met en œuvre des mesures pour leur utilisation correcte et obligatoire, en coordination avec le professionnel de santé et sécurité au travail.
- Tous les travailleurs effectuant des activités dangereuses avec des EPI spécialisés portent le masque KN95 après le travail.



Disposition 7 :

Surveillance de la santé des travailleurs dans le contexte de la COVID-19

- La surveillance sanitaire des travailleurs pour le risque d'exposition au SRAS-CoV-2 est effectuée de manière continue.
- Une évaluation médicale à la recherche des symptômes de la COVID-19 est indiquée pour tout travailleur présentant des symptômes respiratoires ou une température supérieure à 37,5°C.
- Le professionnel de la santé indique quand le travailleur doit consulter un médecin ou retourner chez lui (pour l'isolement à domicile).
- Un suivi de l'exposition aux facteurs de risques ergonomiques et psychosociaux pouvant résulter du travail dans le contexte de la pandémie COVID-19 est effectué.
- Les mesures préventives dans le cadre de la COVID-19 au travail prennent en compte les mesures de santé mentale, tant pour les travailleurs effectuant un travail à distance, mixte ou en présentiel.
- Le personnel de l'unité médicale effectue un suivi clinique à distance des patients suspects ou confirmés de la COVID-19 qui respectent l'isolement à domicile.

- L'autorisation de reprise du travail des travailleurs suspectés d'avoir ou ayant la COVID-19 est effectuée par le médecin traitant ou le médecin du travail après une évaluation.



NOS PROTOCOLES NOUS ONT PERMIS DE POURSUIVRE NOS ACTIVITÉS NORMALEMENT EN 2021.



Les mesures de prévention contre la COVID-19 sont diffusées par le biais d'appels téléphoniques, de vidéos, de courriels, de WhatsApp et de « Comunicándonos », le canal d'information interne de l'entreprise.



3.3 PRATIQUES D'ACHAT

La gestion de notre chaîne d'approvisionnement prend en compte un ensemble de processus qui assurent la fourniture d'intrants, de produits et de services pour garantir le fonctionnement de nos opérations. Ce processus est géré par le département de la logistique, des projets et de la commercialisation des minerais.

Le processus commence par la demande de commandes internes en fonction des projections de coûts et d'investissements, qui sont approuvées par la direction générale de notre filiale Veta Dorada.

Pour répondre aux exigences et au développement de notre exploitation, nous nous concentrons sur la fourniture d'intrants, de produits et de services, dans les délais et à un prix compétitif, par les fournisseurs de notre usine de traitement Veta Dorada ou selon le type de contrat établi.

Dans notre modèle économique, les mineurs des MAPE font également partie de notre chaîne d'approvisionnement, en tant que fournisseurs de minerais. C'est pourquoi les mineurs artisanaux sont responsables du transport du minerai depuis leurs concessions jusqu'à l'usine de traitement, située à Chala, dans la région d'Arequipa (Pérou) et au siège du Service de concassage, dans la région de Trujillo (Pérou).

Il convient de noter que les fournisseurs de minerais MAPE auprès desquels nous nous approvisionnons sont dûment enregistrés dans le registre global de formalisation des activités minières (REINFO) du ministère péruvien de l'énergie et des mines (Minem). Ils sont classés dans les catégories suivantes:

formalisé, en cours de formalisation et formel, et sont donc classés et reconnus par le gouvernement péruvien.

NON GRI Gestion des MAPE

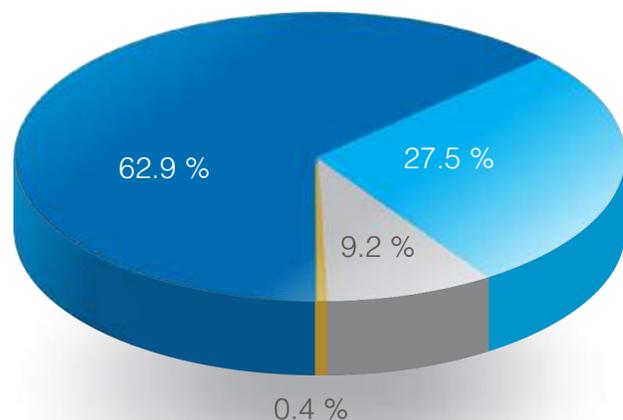
Notre filiale Veta Dorada a un impact positif sur un large éventail d'entreprises locales et de fournisseurs de matériaux et de services, générant ainsi des opportunités commerciales. Il s'agit par exemple des fournisseurs de matières premières (minerai, intrants chimiques, etc.) et de fournitures de bureau, ainsi que des fournisseurs de services alimentaires, de services médicaux et de services de nettoyage, entre autres.

En 2021, les relations commerciales qui ont été réalisées ont représenté un montant de 161 millions de dollars US en matériaux et services. Sur le total des achats chez les fournisseurs, 27,5% ont été réalisés localement dans la région d'Arequipa, où se trouve notre usine Veta Dorada, pour un montant de 44,5 millions de dollars US. GRI 204-1



Investissement des Fournisseurs selon l'origine - Dynacor 2021

GRI 204-1

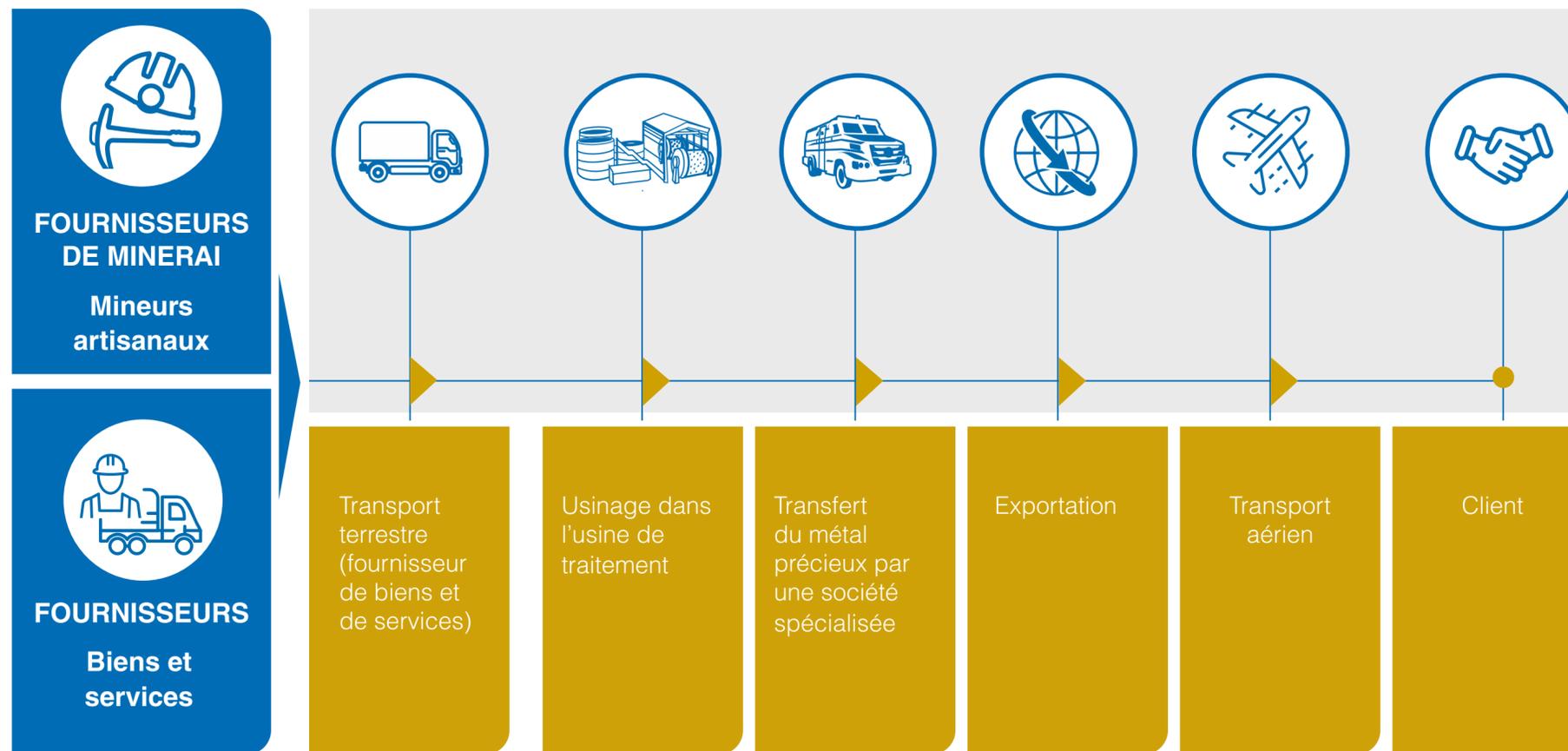


En outre, on observe une augmentation de 62 % des achats chez les fournisseurs de la région d'Arequipa par rapport à 2020 (44,5 millions de dollars US en 2021 contre 27,5 millions de dollars US en 2020). Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de notre objectif d'encourager les achats locaux afin de contribuer au développement des communautés où nous opérons.



CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

GRI 102-9



Évaluation socio-environnementale

Afin de déterminer le degré de conformité sociale et environnementale de nos fournisseurs de biens et de services, il est prévu de mettre en œuvre des listes de contrôle comportant des critères sociaux et environnementaux en 2022. Cette évaluation initiale permettra d'identifier et de sélectionner les fournisseurs en fonction de leur impact social et environnemental.

GRI 308-1 GRI 414-1



CHEZ DYNACOR, NOUS CHERCHONS À METTRE EN PLACE UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE, QUI NOUS PERMET DE PRODUIRE UN OR TRAÇABLE ET RESPONSABLE.

4

GESTION DE **L'ENVIRONNEMENT**



4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Notre engagement en faveur de la préservation et du respect de l'environnement s'exprime par le développement d'actions qui minimisent ou éliminent les impacts négatifs qui pourraient être générés par notre activité.

Par conséquent, pour garantir le respect de nos objectifs de protection environnementale, nous avons mis en place des politiques, des procédures et des contrôles par le biais de notre filiale Veta Dorada.

Notre politique environnementale guide nos pratiques quotidiennes et définit les engagements suivants :



Prévenir la pollution de l'environnement et protéger le milieu naturel, en utilisant nos ressources de manière appropriée afin de minimiser les impacts environnementaux significatifs de nos activités.



Respecter la législation environnementale en vigueur et les autres normes auxquelles nous souscrivons volontairement.



Fixer des buts et des objectifs pour contrôler et éliminer l'apparition d'impacts environnementaux négatifs.



Former le personnel aux bonnes pratiques environnementales, en développant et en consolidant une culture de la protection de l'environnement.



Améliorer continuellement notre système de gestion de l'environnement avec la participation active de nos employés afin de renforcer nos performances environnementales.



Communiquer notre politique aux parties prenantes, afin de consolider notre leadership en matière de gestion responsable de l'environnement

Grâce à la mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE), basé sur la norme ISO 14001:2015, l'entreprise diffuse la politique environnementale et les procédures environnementales établies.

Nos procédures de gestion de l'utilisation de l'eau, des effluents, de l'énergie, des déchets, des émissions de gaz à effet de serre, des substances appauvrissant la couche d'ozone, de la qualité de l'air, des émissions et du bruit, de la manipulation et de l'entreposage des produits chimiques, de la protection de la biodiversité et des procédures en cas de déversement sont évaluées dans le cadre du SGE.



De même, les engagements environnementaux établis dans l'étude de l'impact environnementale (EIE) de chaque unité minière ont été respectés conformément aux limites autorisées, garantissant ainsi la préservation de l'environnement.

Dans le cadre du processus de mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE), des auditeurs internes ont été formés en 2021 et des audits internes sont prévus en 2022.

Nous sommes sur la bonne voie pour fixer des objectifs à moyen et long terme afin de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable.



**AU COURS DE LA PÉRIODE
CONSIDÉRÉE, NOUS
N'AVONS EU AUCUNE
SANCTION MONÉTAIRE
LIÉE AU DOMAINE DE
L'ENVIRONNEMENT”.**



Conformité en matière de respect de l'environnement

Dynacor et sa filiale Veta Dorada respectent les réglementations légales et les engagements pris en matière d'environnement, ce qui explique l'absence d'amendes et de sanctions non pécuniaires.

GRI 307-1

La société a établi de manière proactive des

procédures, des contrôles et un suivi pour dépasser les exigences des engagements des instruments de gestion environnementale et des réglementations légales en matière d'environnement, et s'adapte constamment aux nouvelles réglementations légales en matière d'environnement.





4.1 ENERGIE

Nous sommes conscients que le changement climatique représente un risque mondial et que la consommation d'énergie est directement liée aux émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous continuons à prendre des mesures pour une utilisation correcte de l'énergie dans toutes nos installations.

En 2021, l'une de nos priorités est restée la réduction de la consommation d'énergie grâce à l'efficacité énergétique de notre usine de traitement, afin de réduire notre impact environnemental.

L'investissement dans les nouvelles technologies pour réduire notre empreinte environnementale globale et l'amélioration continue à chaque étape du processus constituent notre engagement de gestion.

Nous avons classé l'électricité achetée au réseau local comme énergie indirecte et tous les combustibles utilisés dans nos activités comme énergie directe. En outre, l'entreprise n'enregistre pas de consommation d'énergie en dehors de l'organisation. [GRI 302-2](#)



La consommation d'énergie absolue globale de toutes les installations de Dynacor en 2021 était d'environ 47 888 GJ. Sur ce total, 59 % correspondent à l'énergie indirecte et 41 % à l'énergie directe. Notre usine de traitement Veta Dorada a représenté 98 % de l'ensemble de la consommation.

L'électricité, c'est-à-dire l'énergie indirecte représente environ 59 % de la consommation d'énergie. Dans le cas de l'énergie directe, la principale consommation était le diesel (24 %), suivi du gaz de pétrole liquéfié (GPL, 17 %).

Consommation d'énergie et intensité énergétique

[GRI 302-1](#) [GRI 302-3](#)

	Énergie (GJ)		
	2019	2020	2021
Énergie directe (GJ)	17 848,06	11 786,53	19 727,94
Énergie indirecte (GJ)	25 952,48	20 679,72	28 159,71
Énergie totale (GJ)	43 800,53	32 466,25	47 887,65
Intensité énergétique : Énergie totale par once d'or équivalent (GJ/ once d'or éq.)	0,5327	0,6320	0,4481

En 2021, nous avons connu une augmentation de la consommation d'énergie par rapport à 2020 (47 888 GJ contre 32 466 GJ). Cette augmentation est due à l'accroissement de la capacité de production de notre usine Veta Dorada. Toutefois, une réduction de 29 % de l'intensité énergétique a été obtenue (0,4481 GJ par once d'or équivalent en 2021, contre 0,6320 GJ par once d'or équivalent en 2020). Cette réduction est principalement due à l'augmentation de la productivité au cours de cette période. [GRI 302-4](#) [GRI 302-5](#)

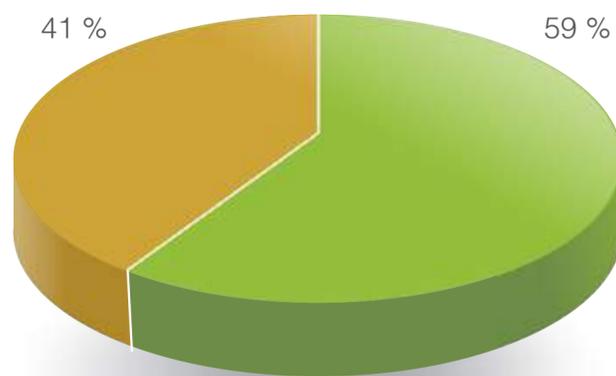


**POUR RÉDUIRE NOTRE
EMPREINTE ÉCOLOGIQUE,
NOUS ÉVALUONS EN
PERMANENCE LES
POSSIBILITÉS DE PROJETS
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.**

[GRI 302-1](#)

Consommation d'énergie par type - 2021

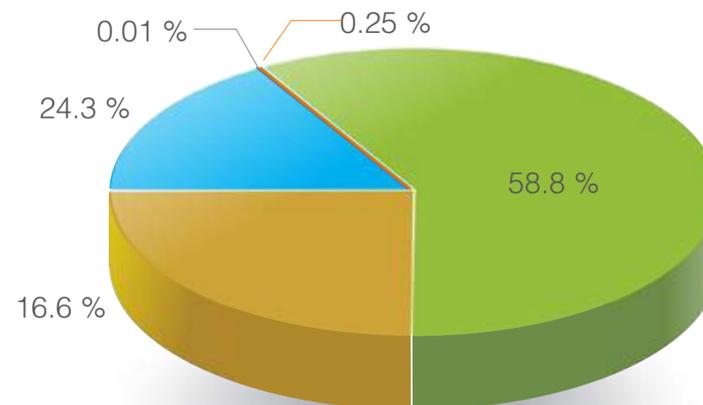
GRI 302-1



Énergie directe Énergie indirecte

Détail de la consommation d'énergie - 2021

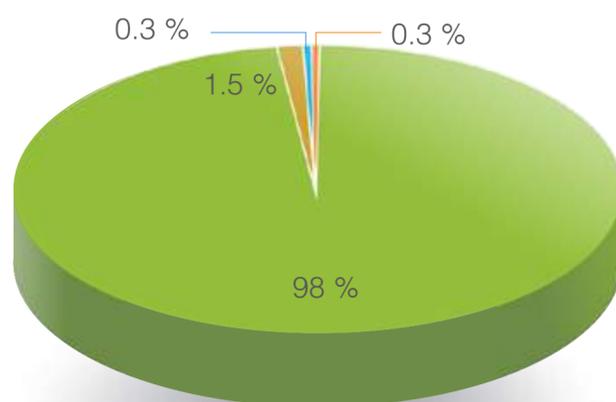
GRI 302-1



Électricité Gaz de pétrole liquéfié
Diesel Essence
Gaz naturel

Consommation d'énergie par activité - 2021

GRI 302-1



Usine Veta Dorada Bureaux et centres d'approvisionnement de minerai
Exploration Servicie de concassage

AU COURS DE L'ANNÉE 2021, UNE RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE 29 % A ÉTÉ ATTEINTE



d'énergie nous permet de mieux comprendre où nous devons continuer à concentrer nos efforts pour atteindre une plus grande efficacité des ressources.

Nous avons pour priorité de continuer à mesurer nos émissions de GES dans le cadre de nos indicateurs environnementaux. Les objectifs les plus importants de cet indicateur sont de contrôler et de réduire les émissions directes de GES et de développer un mécanisme de compensation des émissions de GES. Dans notre stratégie de réduction des émissions directes de GES, nous considérons l'efficacité énergétique comme une priorité.

En 2021, les émissions absolues de gaz à effet de serre de toutes les installations de Dynacor (usine, bureaux décentralisés, centres d'approvisionnement de minerai, service de concassage et exploration) ont totalisé environ 6 816 tonnes équivalent de CO₂ ; 39 % de ces émissions étaient des émissions directes et 61 % des émissions indirectes provenant de l'électricité achetée.

GRI 305-1 GRI 305-2



4.2 ÉMISSIONS

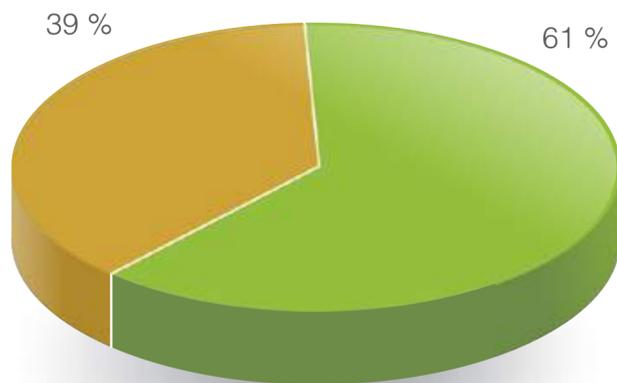
MESURE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

À l'échelle mondiale, le changement climatique est devenu le défi environnemental et social le plus important qui affecte nos vies et qui pourrait remettre en question nos activités à l'avenir.

Dans nos activités et nos opérations, la consommation d'énergie pendant le processus de production et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont un impact majeur sur le changement climatique. Nous nous sommes donc engagés à réduire les émissions de GES, principalement en améliorant l'efficacité énergétique. L'évaluation annuelle de notre consommation

Émissions directes et indirectes de GES - 2021

GRI 305-1 GRI 305-2



Émissions directes et indirectes de GES

GRI 305-1 GRI 305-2 GRI 305-4

Total des émissions de GES absolues (t éq CO₂)

	Émissions GES (tonnes eq CO ₂)		
	2019	2020	2021
Émissions directes (Type 1)	2 605,26	1 922,55	2 626,66
Émissions indirectes (Type 2)	3 849,34	3 063,64	4 188,90
Total des émissions de GES absolues (t éq CO₂)	6 454,60	4 986,20	6 815,56
Intensité des émissions de GES Total des émissions de GES par once d'or équivalent (t éq. de CO ₂ / oz d'or eq.)	0,0785	0,0971	0,0638

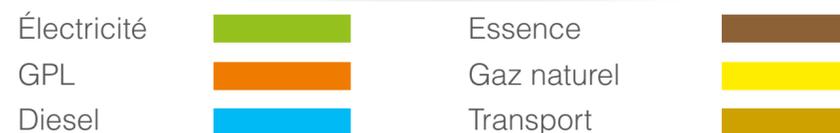
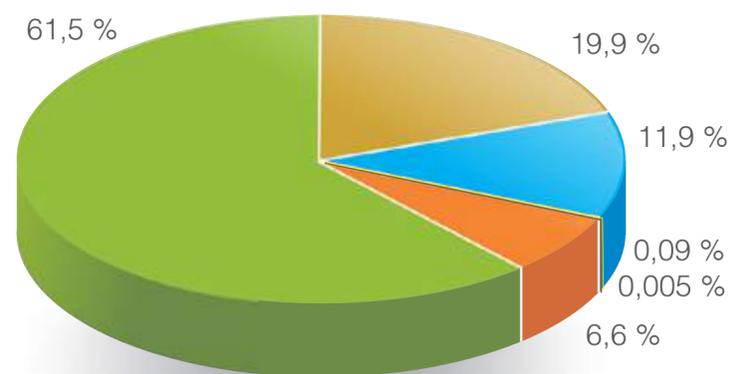
Les émissions directes de GES proviennent de la combustion de combustibles fossiles utilisés dans la cafétéria de notre usine, dans le

processus de raffinage et dans les processus de fusion et de fonte d'échantillons, dans la production d'électricité des groupes électrogènes, dans le transport du minerai dans les véhicules Dynacor, ainsi que des émissions fugitives, principalement dues à la manipulation et à l'utilisation de réfrigérants. Chaque activité a un facteur d'émission spécifique, qui est utilisé pour calculer ses émissions de GES.

La principale source d'émissions de toutes nos activités est l'électricité : en 2021, elle représentait 61 %. Le transport représente la deuxième plus grande source d'émissions (20 %), suivies par le diesel (12 %) et le GPL (7 %).

Détail des émissions de GES - 2021

GRI 305-1 GRI 305-2



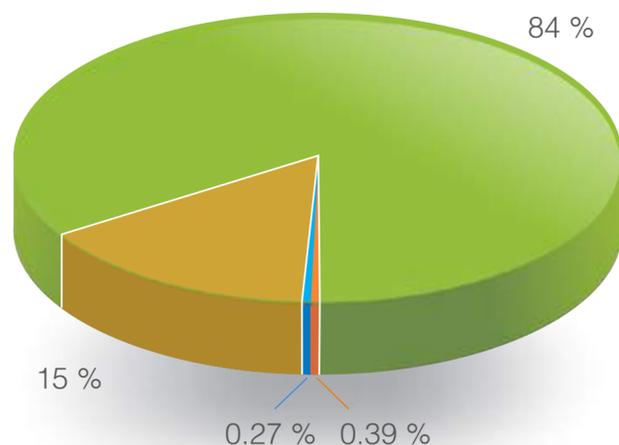
Notre usine Veta Dorada est responsable de 84 % des émissions, et les bureaux et centres d'approvisionnement de minerai de 15 %. Dans le cas des bureaux et des centres d'approvisionnement de minerai, cela s'explique par le fait qu'ils disposent de véhicules destinés à la logistique et au soutien des mineurs artisanaux.



LES ÉMISSIONS DES BUREAUX ET DES CENTRES D'APPROVISIONNEMENT DE MINERAI SONT DUES AU FAIT QU'ILS DISPOSENT DE VÉHICULES À USAGE LOGISTIQUE ET DE SOUTIEN AUX MINEURS ARTISANAUX.

Émissions de GES par type d'activité - 2021

GRI 305-1 GRI 305-2



Les émissions de GES ont été calculées conformément à la norme *GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting*, élaborée par le World Resources Institute (Institut des ressources mondiales) et le World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des affaires pour le développement durable). Les limites du système pour le développement de l'inventaire des émissions de GES sont définies selon l'approche du contrôle opérationnel, qui inclut les installations, les processus et les opérations sur lesquels Dynacor a un contrôle et des limites opérationnelles définies. Les gaz inclus dans le calcul des émissions sont : CO₂, CH₄, N₂O. GRI 305-1 GRI 305-2

L'estimation de l'intensité des émissions de GES a été basée sur les émissions totales de GES (type 1 et type 2) et la production d'or équivalent. En 2021, l'intensité des émissions de GES était de 0,0638 t éq. CO₂ par once d'or équivalent, soit une réduction de 34 % de l'intensité par rapport à 2020 (0,0971 t éq. CO₂) et une réduction de 19 % par rapport à 2019 (notre année de référence). Cette réduction de l'intensité est principalement due à l'augmentation de la productivité de l'usine.

GRI 305-4



**EN 2021, NOUS AVONS ATTEINT
UNE RÉDUCTION DE 34 % DE
L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS
DE GES PAR RAPPORT À 2020
ET UNE RÉDUCTION DE 19 %
PAR RAPPORT À 2019 (NOTRE
ANNÉE DE RÉFÉRENCE).**

GRI 305-5



Inventaire des substances appauvrissant la couche d’ozone (SACO)

Afin de ne pas affecter la couche d’ozone par l’utilisation de matériaux réfrigérants synthétiques, tels que l’hydrochlorofluorocarbure (HCFC) connu sous le nom commercial de R-22, Dynacor n’achète aucun de ces produits pour ses installations. Dans cette perspective, nous avons éliminé toutes les substances appauvrissant la couche d’ozone (SACO) des installations et les avons remplacées par des réfrigérants naturels. [GRI 305-6](#)

EN 2021, NOUS AVONS ÉLIMINÉ TOUTES LES SUBSTANCES APPAUVRISSANT LA COUCHE D’OZONE (SACO) DÉTENUES DANS NOS INSTALLATIONS.



[GRI 305-6](#)

Émissions atmosphériques de composés inorganiques

En 2021, nous avons également estimé les émissions atmosphériques de composés inorganiques provenant de nos sources fixes. Ces émissions se sont élevées à un total de 16 tonnes. L’oxyde d’azote (NO_x) représente 99,84 % des émissions totales de composés inorganiques, tandis que le dioxyde de soufre (SO₂) représente les 0,16 % restants.

Le gaz de pétrole liquéfié utilisé dans la cafétéria, ainsi que dans les processus de raffinage, de fusion et de coupellation d’échantillons de notre usine Veta Dorada, et le diesel utilisé principalement dans les groupes électrogènes, sont les deux principaux contributeurs à nos émissions totales de polluants atmosphériques inorganiques.

En ce qui concerne le plan de gestion de l’environnement, qui fait partie de l’étude d’impact sur l’environnement (EIE) approuvée, il a été achevé et les rapports de suivi ont été soumis aux autorités compétentes. Les résultats de la surveillance respectent les normes locales et internationales (régionales) et n’ont montré aucune influence négative significative sur la qualité de l’air du fait des activités de Dynacor.

[GRI 305-7](#)

Émissions atmosphériques de composés inorganiques

[GRI 305-7](#)

	2019	2020	2021
Oxyde d’azote (NO _x) (t/an)	11,99	8,04	16,27
Dioxyde de soufre (SO ₂) (t/an)	0,02	0,01	0,03
Émissions inorganiques totales (t/an)	12,0	8,1	16,3
Oxyde d’azote (NO _x) (%)	99,85 %	99,85 %	99,84 %
Dioxyde de soufre (SO ₂) (%)	0,15 %	0,15 %	0,16 %



4.3 EAU

Chez Dynacor, nous nous engageons à utiliser les ressources en eau de manière responsable. Nous reconnaissons donc que la gestion de l'eau est à la fois un défi majeur et une opportunité pour la durabilité de nos opérations.

Nous nous alignons sur les objectifs de développement durable 6 et 12 des Nations unies : Eau propre et assainissement, et Consommation et production durables, et nous prenons des mesures pour améliorer l'efficacité de la consommation d'eau.

Notre plus grande consommation d'eau se situe dans le processus d'extraction métallurgique de notre usine de traitement, qui représente 97 % de la demande totale d'eau de Dynacor en 2021. Nous faisons également recirculer 65 % de l'eau de traitement du minerai qui entre dans le parc à résidus de notre usine Veta Dorada.

Nous n'utilisons pas d'eau provenant de zones humides inscrites sur la liste de Ramsar ou d'aquifères reconnus comme vulnérables. Cependant, notre usine Veta Dorada est située dans une région où il y a une certaine pénurie d'eau, il est donc très important d'avoir une bonne gestion de cette ressource vitale.



Au cours de l'année 2021, la consommation d'eau totale de toutes les installations de Dynacor a été de 143,47 ML, ce qui est supérieur à celle de 2020 (77,25 ML) ; cette augmentation est principalement due à l'expansion de la capacité de production de notre usine Veta Dorada. Toutefois, l'intensité de la consommation d'eau a été réduite de 11 % (0,0013 ML d'eau par once d'or équivalent en 2021, contre 0,0015 ML d'eau par once d'or équivalent en 2020). Cette diminution est principalement due à l'augmentation de la productivité au cours de la période 2021.

En ce qui concerne la source d'eau utilisée, 20,8 % étaient des eaux souterraines, 79,1 % des eaux distribuées par des réseaux d'approvisionnement et 0,1 % des eaux de surface.

L'eau souterraine provient de nos propres puits, tandis que l'eau distribuée provient d'un réseau local d'approvisionnement en eau ou d'accords autorisés par l'Autorité nationale de l'eau (ANA) ; et l'eau de surface provient du ruisseau Poctococha, qui est utilisé dans notre camp d'exploration à Tumipampa.



POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU, NOUS CONTINUONS À ÉVALUER LES TECHNOLOGIES QUI NOUS PERMETTENT D'OPTIMISER LA SÉPARATION SOLIDE-LIQUIDE DES RÉSIDUS SORTANT DE L'USINE, AFIN D'ÉCONOMISER L'EAU ET LES INTRANTS.

GRI 303-1



**EN 2021, NOUS
AVONS RÉALISÉ UNE
RÉDUCTION DE 11 %
DE L'INTENSITÉ DE LA
CONSOMMATION D'EAU.**



Prélèvements d'eau par source

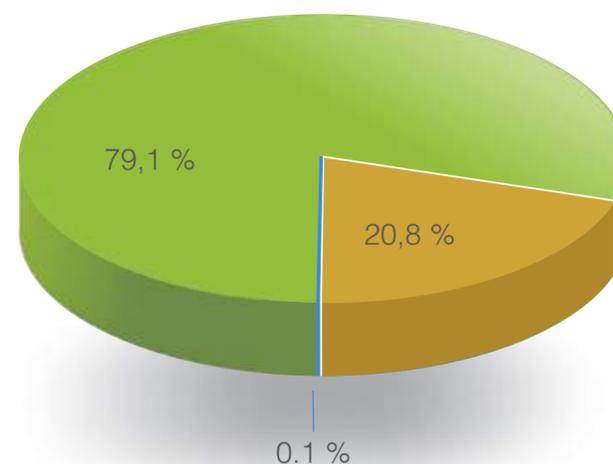
GRI 303-3

	2019 (ML)	2020 (ML)	2021 (ML)
Eau souterraine	23,30	23,06	29,86
Eau distribuée	60,75	53,91	113,45
Eau de surface	0,48	0,28	0,17
Consommation totale d'eau	84,52	77,25	143,47
Intensité consommation d'eau (ML eau / once d'or équivalent)	0,0010	0,0015	0,0013



Prélèvements d'eau par source - 2021

(GRI 303-3)



Concernant le type d'eau, 97 % de l'eau totale consommée en 2021 a une valeur de solides dissous totaux (SDT) supérieure à 1 000 mg/L, le reste (3 %) étant de l'eau douce. [GRI 303-3](#)

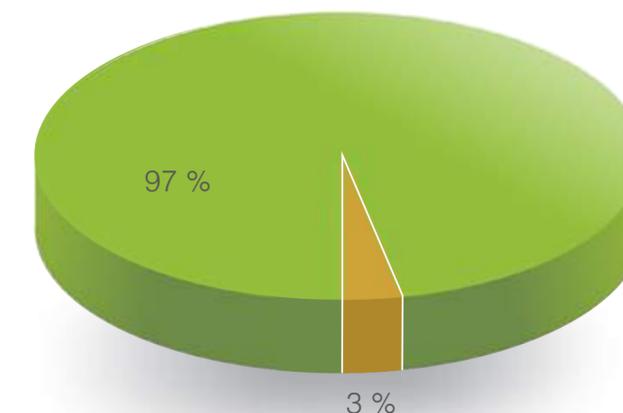
Consommation totale d'eau par type

GRI 303-3

	2019 (ML)	2020 (ML)	2021 (ML)
Eau douce	6,45	6,02	4,25
Autres eaux (TSD > 1000 mg/L)	78,08	71,23	139,23
Consommation totale d'eau	84,52	77,25	143,47

Consommation totale d'eau par type - 2021

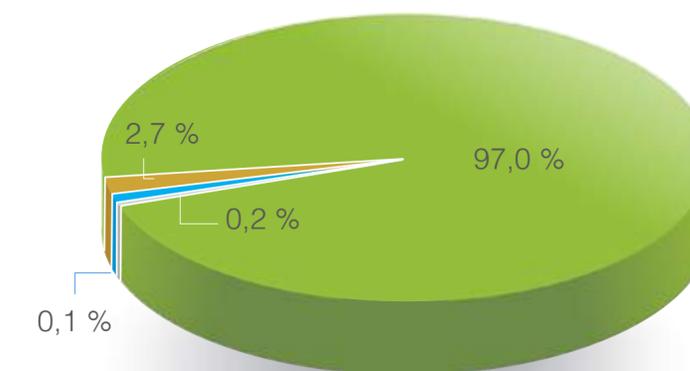
GRI 303-3



En 2021, la consommation de notre usine Veta Dorada représentait 97,0 % de la consommation d'eau globale, les bureaux et les centres d'approvisionnement de minerai représentant 2,7 %, le service de concassage 0,2 % et le camp d'exploration seulement 0,1 %.

Consommation d'eau par activité - 2021

GRI 303-5



Dans notre usine Veta Dorada, nous disposons de compteurs d'eau qui nous permettent de mesurer la consommation d'eau en permanence. Dans les bureaux, nous avons des compteurs d'eau dont les relevés mensuels ou la consommation sont enregistrés sur les factures d'eau. [GRI 303-5](#)

Eaux usées

L'usine Veta Dorada dispose d'une station de traitement des eaux usées, qui traite les effluents domestiques générés et les rejette dans le parc à résidus. L'eau issue du processus d'extraction métallurgique, qui contient du minerai solide à très faible teneur et des intrants chimiques, est également envoyée dans le parc à résidus pour la séparation physique des solides, et le liquide (solution stérile) est récupéré et recirculé à 65 % dans le processus de production. Notre usine Veta Dorada n'a aucun rejet externe, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une usine de traitement des minerais à zéro rejet. [GRI 303-2](#), [GRI-303-4](#)

4.4 DÉCHETS

Les activités minières peuvent générer des quantités considérables de déchets miniers et non miniers. Ces déchets, ainsi que le processus de stockage et de transport, peuvent présenter des risques pour l'environnement et la santé publique. Une gestion efficace des déchets et la garantie de leur stockage et de leur transport en toute sécurité sont donc essentielles pour protéger les personnes et l'environnement.

Les déchets contribuent non seulement au problème de la mise en décharge et des émissions de gaz à effet de serre associées, mais représentent également un gaspillage coûteux de ressources.



Notre usine de traitement génère des déchets industriels, des déchets domestiques, des déchets biomédicaux et des déchets spéciaux en raison des activités connexes et du traitement du minerai d'or, qui provient de mineurs artisanaux et à petite échelle.

L'un de nos principaux objectifs en matière de durabilité environnementale est la réduction des déchets par le recyclage et la mise en place de mesures de prévention des déchets à toutes les étapes du cycle de production. C'est pourquoi nous avons élaboré et mis en œuvre un programme de gestion des déchets, qui repose sur le concept des 4R-E (par ordre d'importance : réduction, réutilisation, recyclage, récupération et élimination) et qui est conforme à la loi péruvienne sur la gestion intégrée des déchets solides.

Le programme établit le processus d'identification, de ségrégation, de traitement et d'élimination finale des déchets générés par les processus opérationnels et administratifs de



notre usine Veta Dorada. En outre, il envisage la quantification de tous les déchets en type et en poids, sur une base mensuelle et annuelle.

La classification des déchets prend en compte : les déchets solides généraux, les déchets dangereux, les déchets biomédicaux, les déchets recyclables et les déchets spéciaux (tels que les piles). Sur nos sites, nous disposons de conteneurs classés par couleur, conformément à la norme technique péruvienne NTP 900.058-2019, Code de couleur pour les dispositifs de traitement des déchets solides.

Les déchets générés par l'usine sont éliminés par des entreprises externes autorisées, qui sont évaluées chaque année. Chaque fois qu'il y a une élimination, finale ou non, une certification pour la gestion des déchets non dangereux et un manifeste pour la gestion des déchets dangereux sont émis.

La mise en œuvre du programme de gestion des déchets

implique de suivre plusieurs étapes clés : la ségrégation des déchets à la source, la gestion des déchets, l'entreposage temporaire et l'élimination des déchets en vue de leur élimination finale. Ces mesures ont été communiquées aux superviseurs et au personnel de nos usines par le biais de séances de formation et d'encadrement en matière d'environnement, dans le but de favoriser une culture environnementale chez nos employés.

Le personnel chargé de l'environnement sur le site soutient les étapes clés du programme, qui comprennent :

- La supervision du tri des déchets ;
- Le processus de traitement de chaque type de déchets ;
- Des informations spécifiques pour la réduction des déchets dans la cafétéria, les bureaux et les installations ;
- Le processus de documentation et de communication des informations sur les déchets ;
- L'identification de l'impact de nos activités sur l'environnement ;
- L'identification des possibilités de poursuivre la sensibilisation et l'intégration des pratiques de gestion des déchets afin de réduire les déchets produits et d'augmenter le recyclage.

NOUS AVONS CONTINUÉ AVEC LE PROGRAMME DE GESTION DES DÉCHETS DANS NOTRE USINE DE TRAITEMENT VETA DORADA EN 2021 ET NOUS AVONS ÉGALEMENT QUANTIFIÉ LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANS LES BUREAUX DÉCENTRALISÉS, QUI REPRÉSENTE MOINS DE 1 % DE CE QUI EST GÉNÉRÉ DANS NOTRE UNITÉ DE PRODUCTION.



En 2021, 326 tonnes de déchets ont été produites à notre usine Veta Dorada, dont 40 % de déchets dangereux et 60 % de déchets non dangereux. En fonction de la composition des déchets, ceux-ci sont recyclés, réutilisés et/ou transférés vers un site d'enfouissement sanitaire ou un site d'enfouissement sécuritaire.

La production de notre usine Veta Dorada a doublé en 2021 par rapport à 2020 (106 862 onces d'or équivalent contre 51 369 onces d'or équivalent), cette augmentation de la production a entraîné une augmentation de la production de déchets, y compris l'intensité, qui était de 3,05 kilogrammes de déchets par once d'or équivalent. Toutefois, si l'on compare l'intensité de 2021 à celle de 2019, qui est notre année de référence, elle a été réduite de 12 %. Nous travaillons sur notre plan de minimisation et de gestion des déchets afin de réduire cette intensité.

[GRI 306-1](#) [GRI 306-2](#) [GRI 306-3](#)

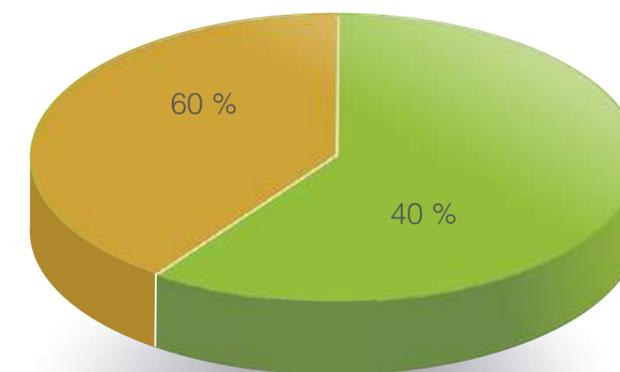
Production de déchets à l'usine Veta Dorada (en tonnes métriques)

[GRI 306-3](#) [GRI 306-4](#) [GRI 306-5](#)

		2021 (t)	2020 (t)	2019 (t)	Envoyés à
DÉCHETS DANGEREUX	Déchets dangereux non recyclés	123,39	68,61	112,15	Site d'enfouissement sécuritaire
	Déchets dangereux réutilisés	6,63	3,60	8,87	Réutilisation
	Déchets biomédicaux (biocontaminés)	0,47	0,06	0,08	Site d'enfouissement sécuritaire
	Déchets spéciaux	0,34	0,22	0,34	Site d'enfouissement sécuritaire
	TOTAL DES DÉCHETS DANGEREUX	130,83	72,49	121,44	
DÉCHETS NON DANGEREUX	Déchets solides généraux	127,54	41,86	61,31	Site d'enfouissement sanitaire
	Déchets recyclables	67,59	14,79	36,87	Recyclage
	TOTAL DES DÉCHETS NON DANGEREUX	195,13	56,65	98,18	
	TOTAL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS	325,96	129,14	219,62	
	Déchets envoyés pour élimination	251,74	110,75	173,88	
	Déchets recyclés ou réutilisés	74,22	18,39	45,74	
	Intensité totale de production de déchets (kg de déchets générés / once d'or équivalent)	3,05	2,51	2,67	

Type de déchets générés en 2021

[GRI 306-3](#)



Déchets dangereux ■
Déchets non dangereux ■

En ce qui concerne les déchets qui ont été recyclés ou réutilisés, 74,22 tonnes ont été recyclées en 2021, ce qui représente 23 % de tous les déchets produits, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement due à la mise en œuvre du plan de minimisation et de gestion des déchets à l'usine.

Les principaux déchets dangereux réutilisés sont les huiles usagées, tandis que les déchets non dangereux recyclés sont principalement le métal et la ferraille, les déchets organiques de la cafétéria, le carton, le plastique, le verre et le bois. Tous les déchets sont recyclés ou réutilisés par des entreprises externes dûment autorisées. [GRI 306-4](#)

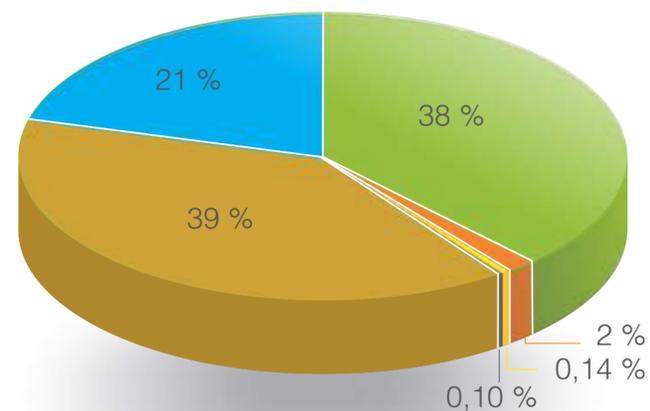




Les déchets destinés à être éliminés le sont par l'intermédiaire d'opérateurs de déchets agréés, qui sont responsables du transport et de l'élimination dans des sites d'enfouissement autorisés pour les déchets non dangereux et dans des sites d'enfouissement sécuritaire pour les déchets dangereux.

Classement des déchets - 2021

GRI 306-3, GRI 306-4, GRI-306-5



- Déchets dangereux (non recyclables)
- Déchets dangereux réutilisés
- Déchets espéciaux
- Déchets biocontaminés (biomédical)
- Déchets solides généraux
- Déchets recyclables



EN 2021, NOUS AVONS INITIÉ UN ACCORD AVEC LA MUNICIPALITÉ DE DISTRICT DE CHALA POUR LEUR DONNER **LES DÉCHETS ORGANIQUES GÉNÉRÉS DANS NOTRE CAFÉTÉRIA, AFIN QU'ILS SOIENT UTILISÉS DANS DES USINES DE COMPOSTAGE, CONTRIBUANT AINSI À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.**

4.4 GESTION DU PARC À RÉSIDUS

GRI 306-1 GRI 306-2

Notre filiale Veta Dorada gère ses résidus d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement, en utilisant un parc à résidus construit et exploité par des techniciens spécialisés.

Afin d'assurer la sûreté et la sécurité de notre parc à résidus, les contrôles opérationnels, internes et de gestion des risques suivants ont été mis en place :

1. Évaluation des déplacements

En raison des caractéristiques spécifiques des constructions et aussi de l'influence des facteurs naturels et humains, les éléments de ces structures en général ou individuellement présentent différents types de déformations. Le sol, sous la pression du poids de la construction, en l'occurrence le parc à résidus, se tasse avec le temps.

Au cours de l'année 2021, des déplacements horizontaux et verticaux ont été déterminés qui, comparés aux déplacements standard, indiquent que le parc à résidus fonctionne dans des conditions normales.

2. Mesure piézométrique

Pour le contrôle de la nappe phréatique dans le parc à résidus, trois piézomètres hydrauliques appelés **PZ-1**, **PZ-2** et **PZ-3** ont été installés à proximité du dépôt. Les piézomètres hydrauliques en question permettent de connaître la position du niveau de l'eau en profondeur.

La surveillance des niveaux des piézomètres a été constante tout au long de l'année 2021.

3. Stabilité des pentes

On réalise l'« Évaluation de la stabilité physique du parc à résidus », pour laquelle trois sections critiques, 1-1', 2-2', 3-3', sont effectuées pour chaque surveillance, et en utilisant des informations complémentaires provenant de tests de laboratoire du sol, des analyses de stabilité sont réalisées dans les axes critiques, dans leurs pentes internes et externes, au moyen d'un programme informatique, vérifiant ainsi les indices de sécurité statiques et pseudo-statiques.

Les facteurs de sécurité obtenus, au cours de l'année 2021,

dans les sections analysées satisfont aux valeurs minimales requises, ce qui indique que la stabilité physique des pentes du parc à résidus est assurée dans leurs conditions statiques et pseudo-statiques.

4. Inspection physique

Des inspections quotidiennes des composants du parc à résidus (pente interne, pente externe, couronne, chaussées, bermes) sont effectuées. On inspecte également les conditions d'imperméabilisation et les systèmes de drainage et de sous-drainage.



4.5 UTILISATION RESPONSABLE DES PRODUITS CHIMIQUES

NON GRI Indicateur propre à l'utilisation responsable des produits chimiques

Mercure

L'utilisation responsable des produits chimiques revêt une grande importance pour Dynacor, notamment en ce qui concerne l'utilisation du mercure. Grâce au fait que le processus utilisé à notre usine Veta Dorada n'utilise pas de mercure, les mineurs artisanaux qui nous fournissent le minerai, ne l'utilisent pas non plus.

Au niveau mondial, on estime qu'environ 2,7 tonnes de mercure sont utilisées pour chaque tonne d'or doré produite directement par les mineurs artisanaux¹. Cela s'explique par le fait que les mineurs artisanaux utilisent des méthodes traditionnelles d'extraction de l'or au mercure.

En 2021, 106 862 onces d'or équivalent ont été produites à notre usine Veta Dorada, qui, en n'utilisant pas de mercure dans son processus de production, a permis de ne plus émettre environ 8 805 kilogrammes de mercure dans l'environnement.

Nous respectons la «Convention de Minamata sur le mercure», qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de ses composés.

Cyanure

Pour ce qui est du cyanure, notre usine Veta Dorada l'utilise de manière responsable comme principal intrant dans le traitement du minerai. À cette fin, elle planifie son utilisation, sa manipulation, son stockage. La gestion du cyanure

et l'élimination des déchets de cyanure sont effectuées conformément au décret suprême D.S. N° 045-2013-EM, Loi qui régit la commercialisation et l'utilisation du cyanure.

Nous disposons d'une infrastructure adéquate pour l'entreposage temporaire du cyanure et des déchets de cyanure. En outre, nous avons mis en place des contrôles physico-chimiques et une surveillance régulière du cyanure d'hydrogène gazeux afin d'éviter son rejet dans l'environnement.

En outre, le personnel chargé de son utilisation et de sa manipulation est formé et qualifié, et en cas de contact avec le cyanure, des douches d'urgence, des lavages des yeux et des kits d'antidote au cyanure sont disponibles.

Chaque année, nous rendons compte au ministère de l'Énergie et des Mines (Minem) des certificats et des dossiers de formation, de la vérification de la capacité à manipuler correctement le cyanure (installations sûres et utilisation des EPI) et du plan de préparation aux situations d'urgence liées au cyanure.

**“AU COURS DE L'ANNÉE 2021,
L'ÉMISSION DE PLUS DE 8,8
TONNES DE MERCURE DANS
L'ENVIRONNEMENT A ÉTÉ ÉVITÉE”.**



¹ Selon le rapport : Rapport ONU Environnement : Global mercury supply, trade and demand, 2017.

5

ENGAGEMENT **SOCIAL**



5. ENGAGEMENT SOCIAL

5.1 INVESTISSEMENT SOCIAL

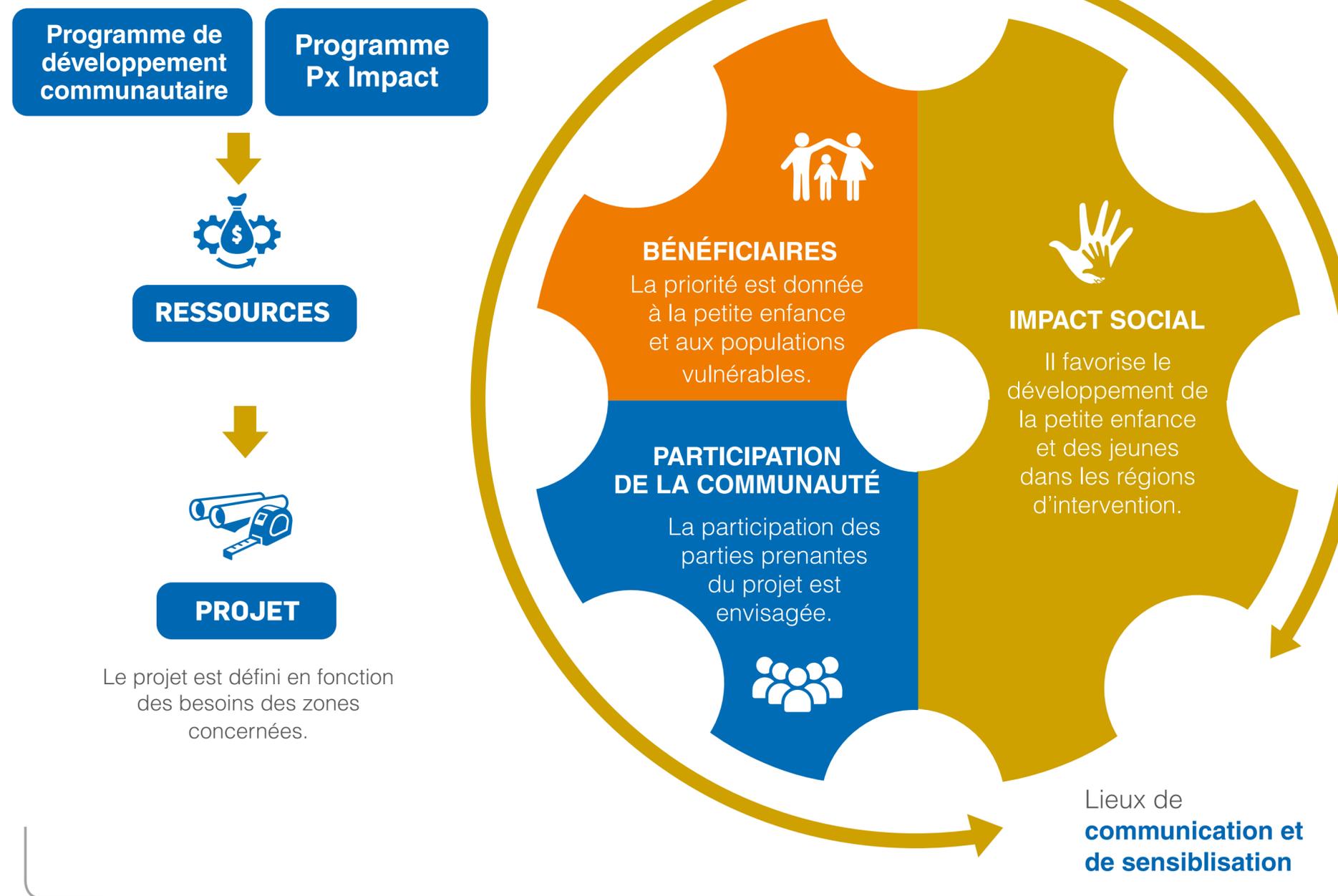
Notre engagement envers la zone d'influence directe de nos activités consiste à promouvoir le développement local et le bien-être des personnes. Nous cherchons à réaliser une vision commune entre la communauté et notre société, pour croître et se développer ensemble sur le plan économique, social et environnemental.

Les relations que nous avons établies avec les organisations civiles et sociales de Chala sont fondées sur le respect, la transparence et la confiance. Nous nous conformons aux normes et réglementations qui garantissent notre comportement éthique envers nos parties prenantes.

Notre investissement social a été réalisé à travers :

- Programme de développement communautaire
- Programme PX Impact®

Afin d'allouer des ressources aux projets sociaux, nous considérons les étapes suivantes :



● Suivi et évaluation

Suivi de l'impact du projet sur les bénéficiaires afin de déterminer d'autres investissements.

GRI 413-1

5.2 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Afin de contribuer au bien-être social et économique, en particulier des populations vulnérables, dans la zone d'influence directe de notre usine de traitement des minerais située à Chala, une cartographie des acteurs sociaux a été réalisée, établissant des communications entre notre secteur des relations communautaires et les représentants de nos parties prenantes, favorisant une relation harmonieuse.

Nos investissements sociaux, qui ont atteint 125 776 \$US en 2021, ont été alloués à des activités dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'emploi local, de l'économie locale, de la gestion de l'environnement, des infrastructures de base, ainsi que du développement et du renforcement des capacités des institutions locales.

GRI 413-1



Programme Santé et nutrition

En 2021, nous avons fait don de matériel et de fournitures pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 au centre de santé du district de Chala et à la municipalité du district d'Atiquipa, au profit d'environ 250 personnes.

Pour assurer l'alimentation des populations vulnérables à faibles ressources économiques, nous avons fourni des denrées alimentaires à la paroisse de San Jacinto de Chala, dont ont bénéficié environ 200 personnes.



Programme d'éducation et d'infrastructures de base

Nous avons investi dans du matériel informatique et des fournitures scolaires dans l'établissement d'enseignement primaire Mi Jardín de Amor et dans la communauté paysanne de Chala Viejo, au profit d'environ 43 écoliers.

Nous avons également apporté notre soutien à l'entretien et à l'amélioration des installations sportives de la communauté rurale de Chala Viejo, au profit d'une cinquantaine de personnes.





Programme pour l'emploi local et l'économie locale

Nous avons encouragé l'emploi local et l'embauche d'entreprises locales dans la zone d'influence directe de notre unité.

En ce qui concerne l'emploi local, nous avons embauché des personnes locales qui ont déclaré être domiciliées dans la région, et pour soutenir l'entrepreneuriat local, nous avons engagé une entreprise locale pour effectuer des services de nettoyage et de désinfection dans les camps, de la cafétéria et des bureaux de notre usine, améliorant ainsi l'économie de 19 personnes locales. [GRI 204-1](#)

Nous avons fait don de biens de consommation et de jouets à la population à faible revenu de la communauté rurale de Chala Viejo, à la soupe populaire de La Aguadita, à la paroisse de San Jacinto et au village de jeunes d'El Progreso, au profit de 419 personnes.



Programme de gestion environnementale

Au cours de l'année 2021, nous avons lancé le programme de reboisement, en coordination avec la zone de gestion environnementale de la municipalité du district de Chala, à travers lequel nous avons fait don de 100 arbres ornementaux, qui serviront à améliorer le paysage et l'impact visuel de 200 personnes dans la zone.



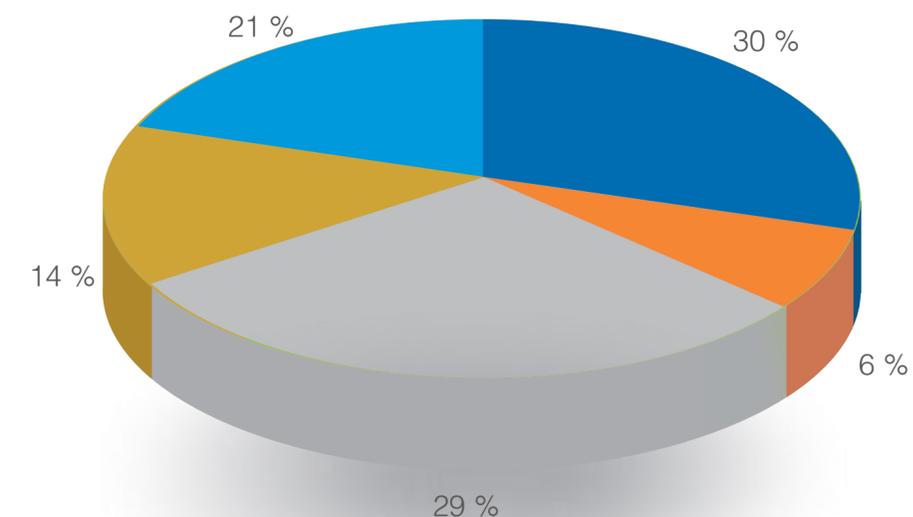
Programme de développement et le renforcement des capacités de gestion des institutions locales

Afin de maintenir de bonnes relations et de renforcer les institutions locales, au cours de l'année 2021, un soutien a été apporté à la municipalité de district d'Atiquipa, à l'institution éducative Alva Cabrera, au centre de santé de Chala et à l'association des pêcheurs artisanaux et des extracteurs de fruits de mer du port de Chala, pour des activités destinées à 311 enfants à faibles revenus et aux employés des institutions. [GRI 203-1](#)



NOTRE INVESTISSEMENT SOCIAL DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES A ATTEINT 125 776 \$US EN 2021, AU PROFIT DE 1 492 PERSONNES”.

Répartition des Bénéficiaires 2021



- Santé et nutrition
- Éducation et infrastructures de base
- Emploi local et économie locale
- Gestion de l'environnement
- Développement et renforcement des capacités de gestion des institutions locales

5.3 PROGRAMME PX IMPACT®

Par le biais du Fonds international d'aide aux mineurs artisanaux (Fidamar), qui est une association à but non lucratif visant à réaliser des projets sociaux grâce aux fonds du programme PX Impact®, nous contribuons à améliorer l'éducation et la santé des communautés de mineurs artisanaux et à petite échelle (MAPE).

Les ressources du programme PX Impact® proviennent des clients qui achètent de l'or à PX Precinox, qui versent un montant supplémentaire par rapport au prix du marché de l'or pour améliorer les infrastructures et les équipements pour l'éducation et la santé dans les communautés où se trouvent les MAPE.

En 2021, malgré les difficultés causées par la pandémie, nous avons réussi à réaliser des investissements liés à nos 2 axes d'activités : le renforcement des capacités des MAPE (mineurs artisanaux et à petite échelle) et les investissements sociaux.

En termes d'investissements sociaux, un soutien a été apporté à l'éducation de la petite enfance, avec du matériel d'éveil et de travail, la préparation de dossiers techniques pour l'entretien des infrastructures des institutions éducatives de Chala, et des ressources ont également été affectées à la santé des populations vulnérables (don à l'hôpital San Juan de Dios - Arequipa).

De plus, il a été envisagé de repenser la gestion et la planification des investissements sociaux, pour lesquels une ligne base de référence sociale a été établie afin d'identifier les besoins sociaux du district de Chala. Une société spécialisée a été chargée de l'élaboration de la ligne de base de référence qualitative du district de Chala, Arequipa.

Cela permettra d'établir des indicateurs d'impact social pour les nouveaux investissements et de cibler le champ d'action à moyen terme.

L'investissement réalisé dans les différentes activités au cours de l'année 2021 a été de 55 205 dollars US. Ces investissements ont bénéficié aux habitants

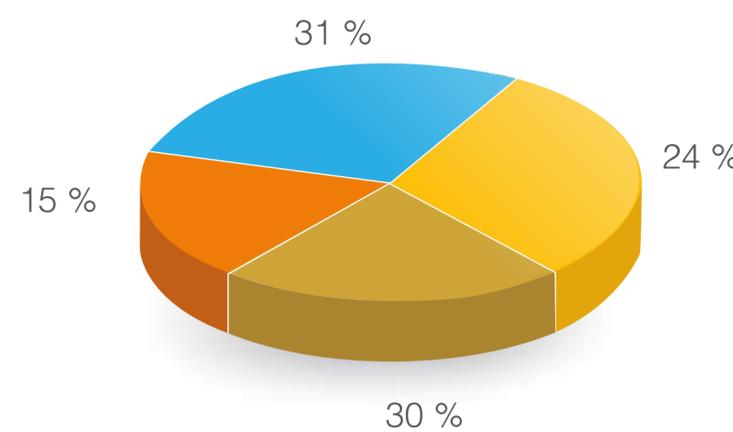
du district de Chala et aux communautés de mineurs artisanaux d'Arequipa.

Il convient de noter que l'action de Fidamar s'étend également aux départements de La Libertad, Apurímac, Piura, Cajamarca, Ancash, Ica, Puno, Cusco, Ayacucho et Huancavelica.

Par notre engagement à répondre aux besoins des communautés MAPE dans les différentes zones alignées sur les objectifs de Fidamar, nous continuerons à contribuer au développement social des territoires, et à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD).



Répartition de l'investissement FIDAMAR



- Gestion et planification
- Éducation
- Renforcement des capacités des MAPE
- Santé



**QUATRE ANNÉES
À CONTRIBUER AU
DÉVELOPPEMENT
DES COMMUNAUTÉS
MINIÈRES
ARTISANALES”.**



SOUTIEN À L'ÉDUCATION DE LA **PETITE ENFANCE**



Mi Jardín de Amor



Chala Sur



Inmaculada Concepción

Don de matériel de travail (406 kits scolaires)



Objectif :
Assurer la pérennité du processus d'apprentissage des enfants.



Bénéficiaires :
406 enfants, 13 enseignants, parents d'enfants



Réalisations :
Amélioration des compétences leur permettant d'écrire et d'exprimer des représentations graphiques de leur environnement à partir de leur propre expérience.

Investissement :
14 377
dollars US



SOUTIEN À L'ÉDUCATION DE LA **PETITE ENFANCE**



(PRONOEI) Sagrado Corazón de Jesús



Don de matériel pour la stimulation précoce (9 kits de psychomotricité)

Don de matériel pédagogique (9 kits scolaires)



Objectif

Améliorer la motricité fine des mineurs.



Bénéficiaires :

9 enfants, 1 promoteur et parents d'enfants



Réalisations :

Amélioration des capacités motrices des enfants

Investissement :
282 dollars US





PRÉPARATION DES DOSSIERS POUR L'ENTRETIEN **DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Après 2 ans de suspension des travaux scolaires et le manque d'entretien des infrastructures, la demande d'amélioration des conditions d'habitabilité et de sécurité contre le Covid-19 a été prise en compte.

Une autre étape du processus de planification a consisté à établir des dossiers d'entretien pour 4 établissements d'enseignement :

- Mi Jardín de Amor
- Chala Sur
- Sagrado Corazón de Jesús.
- Niños Felices

Les dossiers préparés par Fidamar, et évalués et approuvés par l'Unité de Gestion de l'Éducation Locale (UGEL) étaient :

1.- Composants d'entretien :

- Peinture
- Mise en service des systèmes électriques et des systèmes d'eau.

2. Mise en place d'une zone de désinfection.

Coût du dossier
2 122 dollars US

Distributeur de savon liquide et de papier

Pompe à pied pour l'eau

Mise en place d'une zone de désinfection.

Objectif :
Soutenir l'amélioration des conditions de santé et de sécurité dans les établissements d'enseignement de Chala (Arequipa).

Bénéficiaires :
254 enfants, 9 enseignants et parents d'enfants.

SOUTIEN À LA SANTÉ DES POPULATIONS VULNÉRABLES



DON À LA CLINIQUE SAN JUAN DE DIOS - AREQUIPA

Dans le cadre du TELETÓN 2021, un don a été fait à la clinique San Juan de Dios d'Arequipa, lors d'un événement télévisé le 6 novembre, pour qu'elle continue à pouvoir fournir et à améliorer ses services orthopédiques et de réadaptation pour les enfants et les jeunes (traitement hospitalier et pré-hospitalier), aux personnes en état de vulnérabilité. Fidamar a donc estimé qu'il était important de faire ce don.

La clinique dispose également de programmes de soins médicaux spécialisés en matière de responsabilité sociale et de sensibilisation itinérante appelés « Mensajeros de la salud » (messagers de la santé), qui mènent des activités dans diverses zones d'Arequipa, notamment dans les communautés de mineurs artisanaux.



Objectif :

Soutenir la continuité des services d'orthopédie et de réadaptation pour les enfants et les jeunes (traitement hospitalier et pré-hospitalier) pour les enfants en état de vulnérabilité.



Bénéficiaires :

500 enfants en cours de réhabilitation et leurs parents



Don :
13 263
dollars US



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - MAPE

DIAGNOSTIC DE FORMALISATION (AVRIL - AOÛT 2021)

Le diagnostic a permis d'identifier les limites et les opportunités du processus de formalisation pour les mineurs artisanaux et à petite échelle, comme suit :

- N'est pas au courant du processus de formalisation et des conditions requises pour obtenir l'IGAFOM.
- Une technologie facile d'utilisation est nécessaire pour faciliter le suivi en ligne des progrès de la formalisation et le partage des informations avec ses partenaires.
- Reconnaît que la sécurité au travail et la gestion de l'environnement sont des questions essentielles et doivent être abordées.
- Associe la formalité au respect de l'environnement, à la paix et à la rentabilité dans son travail, c'est pourquoi il veut être formé.
- A l'impression que le ministère de l'énergie et des mines (MINEM) n'agit qu'en tant qu'organe de supervision qui est mal organisé et qui n'est pas en rapport avec le processus de formalisation.
- Considère comme possible la coexistence de l'exploitation minière avec d'autres activités communautaires.
- Souhaite être inclus dans le développement local ou municipal.



Objectif :

Renforcer la capacité des mineurs artisanaux vis-à-vis du processus de formalisation.



Bénéficiaires :

Mineurs artisanaux d'Arequipa, Apurímac, Ayacucho, Ica et Huancavelica.



Investissement :

8 223 dollars US



La zone d'intervention de l'étude se situait dans 5 départements : Arequipa, Apurímac, Ayacucho, Ica et Huancavelica.



“Soutien au processus de formalisation des mineurs artisanaux”

PLANIFICATION

Au cours du mois de décembre, les recommandations proposées ont été examinées et seront mises en œuvre à partir du premier trimestre de 2022 avec un investissement de 30 641 dollars US.



AMÉLIORATION DE LA GESTION



Entretien avec le maire du district.



Entretien avec le Commissaire.



Entretien avec le Juge de paix.

BASE DE RÉFÉRENCE

Le diagnostic du contexte socioculturel, institutionnel et économique du district de Chala a permis d'identifier les besoins sociaux de Chala (Arequipa), ainsi que ses principales parties prenantes, afin d'aider à définir une stratégie d'intervention ciblée.



Objectif :

Comprendre la situation sociale dans le district de Chala (Arequipa) afin d'identifier les principaux indicateurs socio-économiques et les lacunes existantes.



Bénéficiaires :

9 240 habitants du district de Chala (Arequipa).



Investissement :

16 940 dollars US

PLANIFICATION

A partir de 2022, Fidamar disposera d'un instrument de planification des activités, selon les recommandations de la base de référence.





SOUTIEN À LA SANTÉ



En réponse au contexte actuel de pandémie mondiale, le Fonds international pour les mineurs artisanaux (Fidamar) a fait don d'une ambulance de type 2 à l'Asociación Civil Comunal Local de Administración de Salud de Chala, à Arequipa. L'achat de l'ambulance a été effectué en 2020 et en 2021 les procédures nécessaires ont été effectuées auprès du gouvernement péruvien. La livraison de l'ambulance a eu lieu en février 2022.

Investissement :
79 000
dollars US



Objectif :

Fournir une réponse rapide aux urgences sanitaires à Achanizo, Atiquipa, Chaparra, Mollehuaca, Quicacha, Santa Rosa et Tocota, dans le micro-réseau de santé de Chala



Bénéficiaires :

9 240 habitants du district de Chala (Arequipa).



ANNEXES

ANNEXE 1 DÉFINITION ET COUVERTURE DES QUESTIONS MATÉRIELLES.



Performance économique

Il s'agit du modèle de gestion économique et de la stratégie de l'entreprise qui permet la création et la génération de richesses, ainsi que leur distribution aux parties prenantes, ce qui permettra une prospérité sociale à long terme.



Gouvernance

Il s'agit de la structure de gouvernance de l'entreprise, de ses politiques, procédures et mécanismes de mise en œuvre de la stratégie commerciale, du suivi et de la responsabilité, y compris la stratégie de développement durable de l'entreprise.



Éthique et intégrité

En ce qui concerne l'éthique et l'intégrité, il s'agit de l'ensemble des règles, principes et valeurs qui régissent le comportement éthique et normatif de l'entreprise. Permet également l'application de mécanismes éthiques et un système de conformité pour prévenir la corruption et les pots-de-vin sous toutes leurs formes, y compris l'extorsion et le financement du terrorisme au sein de l'entreprise et envers sa chaîne de production, afin d'éviter d'être liée à des activités criminelles et illicites.



Santé et sécurité au travail

Fait référence à la politique, aux programmes et aux actions en matière de SST qui protègent la sécurité et la santé des travailleurs, ainsi qu'à la gestion de la prévention des accidents et des incidents sur le lieu de travail.



Droits humains

Fait référence au respect des droits humains économiques, sociaux et culturels (droits humains relatifs aux conditions sociales et économiques de base nécessaires à une vie dans la dignité et la liberté, tels que le travail, la sécurité sociale, la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, le logement, un environnement adéquat et la culture) et des droits humains civils et politiques (ceux qui protègent les libertés individuelles et garantissent que tout citoyen peut participer à la vie sociale et politique sur une base égale et sans discrimination, tels que la liberté de mouvement, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'opinion et d'expression, le rassemblement pacifique, la liberté d'association, la protection des droits des minorités, entre autres) ; ainsi que les principes et droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui incluent la liberté d'association et la reconnaissance des droits des minorités, entre autres.



Diversité, inclusion et égalité des chances

Fait référence aux bonnes pratiques, aux politiques et aux engagements de l'entreprise pour garantir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances sans aucune forme de discrimination, ainsi que pour promouvoir le développement et favoriser la réduction des inégalités au niveau économique et social.



Travail décent

Fait référence aux politiques, programmes et activités nécessaires pendant la présence du salarié dans l'entreprise : du recrutement à la rétention, en passant par l'évaluation des performances et l'environnement de travail, ainsi que la gestion des initiatives visant à accroître le sentiment d'appartenance et à améliorer l'environnement de travail.



Communautés locales

Il s'agit de la gestion des communautés locales, qui couvre : les relations et la communication, les programmes et projets liés à leur développement, ainsi que les alliances avec les acteurs locaux. Dans le cas de Minera Veta Dorada, il s'agit particulièrement des initiatives telles que PX Impact® et Fidamar qui visent à promouvoir de meilleures conditions de santé et d'éducation dans les communautés où l'entreprise est présente et à générer un impact socialement responsable sur les communautés MAPE.



Formation et éducation

Il s'agit de la mise en œuvre de programmes de formation et d'éducation obligatoires et volontaires pour tous les employés. En référence aux différentes politiques et directives de développement durable de l'entreprise, entre autres, la politique de santé et de sécurité, la politique de confidentialité des données, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, et la lutte contre les actes de concurrence déloyale. En outre, des programmes de formation permettent aux employés de connaître leurs droits et obligations, ainsi que les connaissances techniques spécifiques au poste et au domaine dans lequel ils travaillent.



Chaîne d'approvisionnement responsable

Fait référence à la gestion des fournisseurs de biens et de services, en mettant l'accent sur le processus d'audits socio-environnementaux (diligence raisonnable), et sur la priorité donnée aux achats locaux afin de contribuer à leur développement socio-économique.



Respect des lois et des règlements

Fait référence au respect par l'entreprise des normes et lois nationales applicables en matière d'extraction minière, de gestion de l'environnement, de gestion du travail et de santé et sécurité au travail, ainsi que des réglementations auxquelles elle est soumise.



Traçabilité des produits : MAPE

Fait référence à la traçabilité des métaux précieux. Met l'accent sur l'approvisionnement du produit (achat auprès des MAPE), qui doit répondre à des conditions éthiques et socio-environnementales responsables (or propre), ainsi que sur la production et le raffinage jusqu'à la livraison du produit fini, le commerce et la certification du matériau ou des fournisseurs tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.



Gestion de l'eau et des effluents

Désigne la mise en œuvre de programmes, de politiques et d'actions axés sur l'utilisation efficace de l'eau et la gestion des effluents, y compris les résidus.



Gestion des déchets

Il s'agit de la mise en œuvre de programmes, de politiques et d'actions visant à promouvoir la bonne gestion des déchets dangereux et non dangereux.



Utilisation responsable des produits chimiques

Fait référence à la mise en œuvre de programmes, de politiques et d'actions axés sur l'utilisation et le traitement responsables des produits chimiques.



Consommation d'énergie

Fait référence à la gestion de l'énergie dans l'entreprise, liée aux programmes et initiatives visant à mettre en œuvre des améliorations de l'efficacité énergétique afin de réduire les impacts environnementaux dans l'ensemble des opérations de l'entreprise.



Changement climatique

Fait référence à la gestion des émissions provenant des opérations. Grâce au système de gestion de l'environnement, l'entreprise contrôle les processus visant à respecter les engagements environnementaux établis dans les évaluations des incidences sur l'environnement (EIE). Enfin, fait référence à la recherche d'alternatives et à l'investissement dans les nouvelles technologies pour réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.

EXPOSITION 2: INDEX DE CONTENU GRI 102-55

NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU RÉPONSE	ODD
Principes généraux			
GRI 101: Fondamentaux			
Contenu général			
GRI 102: Éléments généraux	Profil de l'organisation 		
	102-1 Nom de l'organisation	Mines d'or Dynacor	
	102-2 Activités, marques, produits et services	7,9	
	102-3 Emplacement du siège social	8	
	102-4 Lieu géographique des sites d'activité	8	
	102-5 Capital et forme juridique	7	
	102-6 Marchés desservis	10	
	102-7 Taille de l'organisation	5	
	102-8 Informations concernant les employés et les autres travailleurs	29	
	102-9 Chaîne d'approvisionnement	44	
	102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	39	
	102-12 Initiatives externes	16,17	
	102-13 Adhésion à des associations	15	
	Stratégie		
	102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé	3, 4	
	Éthique et intégrité		
	102-15 Principaux impacts, risques et opportunités	13	
	102-16 Valeurs, principes, normes et règles de conduite	12	N° 16
	102-17 Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	20	
	Gouvernance		
102-18 Structure de gouvernance	13		
102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	13		

EXPOSITION 2: INDEX DE CONTENU GRI 102-55

NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU RÉPONSE	ODD	
GRI 102: Éléments généraux	102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	13	N° 16	
	102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	13	N° 5, 16	
	102-35 Politiques de rémunération	13		
	Implication des parties prenantes			
	102-40 Liste des groupes de parties prenantes	24, 25		
	102-42 Identification et sélection des parties prenantes	24, 25		
	102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	24, 25		
	102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	22		
	102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	Mines d'or Dynacor		
	Pratiques en matière de production de rapports			
	102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	23,26		
102-47 Liste des enjeux pertinents	27			
102-48 Réaffirmation des informations	None			
102-49 Modifications relatives au reporting	None			
102-50 Reporting period	23			
102-51 Date du rapport le plus récent	2020			
102-52 Cycle de reporting	23			
102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	23			
102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	23			
102-55 Index du contenu GRI	75			
102-56 Vérification externe	Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un audit externe			
Les sujets matériaux				
GRI 200: Économique				
GRI 103: Approche managériale	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	14		
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	14		
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	14		
GRI 201: Performance économique	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	14	N° 8, 9	

EXPOSITION 2: INDEX DE CONTENU GRI 102-55

NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU RÉPONSE	ODD
GRI 202: Présence sur le marché	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	32	N° 1, 5, 8
GRI 203: Répercussions économiques	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	63, 64	N° 5, 9, 11
GRI 204: Pratiques d'achats	204-1 Part des dépenses auprès de fournisseurs locaux	43, 44, 64	N° 8
Traçabilité des produits	NON GRI Gestion des MAPE	43	-
GRI 205: Lutte contre la corruption	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	20	N° 16
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	20	
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	20	
GRI 300: Environnement			
GRI 103: Management Approach	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	46	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	46	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	46	
GRI 302: Énergie	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	48, 49	N° 7, 8, 12, 13
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	48	
	302-3 Intensité énergétique	48	
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	48	
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	48	
GRI 303: Eau et effluents (2018)	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	53	N° 6, 12
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	55	N° 6
	303-3 Prélèvement d'eau	54	N° 6
	303-4 Rejet d'eau	55	N° 6
	303-5 Consommation d'eau	54, 55	
GRI 305: Émissions	305-1 Émissions directes de GES (type 1)	49, 50, 51	N° 3, 12, 13, 14, 15
	305-2 Émissions indirectes de GES (type 2)	49, 50, 51	N° 3, 12, 13, 14, 15
	305-4 Intensité des émissions de GES	50, 51	
	305-5 Réduction des émissions de GES	51	
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	52	
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	52	

EXPOSITION 2: INDEX DE CONTENU GRI 102-55

NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU RÉPONSE	ODD
GRI 306: Déchets (2020)	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	56, 59	N° 3, 6, 11, 12
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	56, 59	N° 3, 6, 11, 12
	306-3 Déchets générés	56, 57, 58	N° 3, 6, 11, 12
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	57, 58	-
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	57, 58	-
Utilisation responsable des produits chimiques	NON GRI Utilisation responsable des produits chimiques	60	-
GRI 307: Conformité environnementale	307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	47	N° 16
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	44	N° 5, 8, 16
GRI 400: Social			
GRI 103: Approche managériale	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	29, 34, 62	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	29, 34, 62	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	29, 34, 62	
GRI 401: Emploi	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	29, 30, 31	N° 5, 8, 10
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	31, 32	-
	401-3 Congé parental	31	-
GRI 403: Santé et sécurité au travail	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	34	N° 3, 8, 16
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation sur les incidents	34	N° 3, 8, 16
	403-3 Services de santé au travail	38	N° 3, 8, 16
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	36	N° 3, 8, 16
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	37	N° 3, 8, 16
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	38	N° 3, 8, 16
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	38	N° 3, 8, 16
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	36	N° 3, 8, 16
	403-9 Accidents du travail	35	N° 3, 8, 16
	403-10 Maladies professionnelles	36	N° 3, 8, 16
GRI 404: Formation et éducation	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	33	N° 4, 5, 8, 10
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	33	N° 5, 8, 10

EXPOSITION 2: INDEX DE CONTENU GRI 102-55

NORME DE LA GRI	ÉLÉMENT D'INFORMATION	PAGE OU RÉPONSE	ODD
Indicateur d'environnement de travail	NON GRI Indicateur propre de l'environnement de travail	33	
Indicateur de bien-être social	NON GRI Indicateur propre de bien-être social	33	
GRI 405: Diversité et égalité des chances	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	29, 31, 32	N° 5, 8
GRI 406: Lutte contre la discrimination	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	32	N° 8
GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	32	N° 8
GRI 408: Travail des enfants	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	32	N° 5, 8, 16
GRI 409: Travail forcé ou obligatoire	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	32	N° 5, 8
GRI 410: Pratiques de sécurité	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	37	N° 16
GRI 412: Évaluation des	412-1 Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des	23	
GRI 413: Communautés locales	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	62, 63	
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	44	N° 8, 9
GRI 419: Conformité socio-économique	419-1 Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	20	N° 16

dynacor

www.dynacor.com